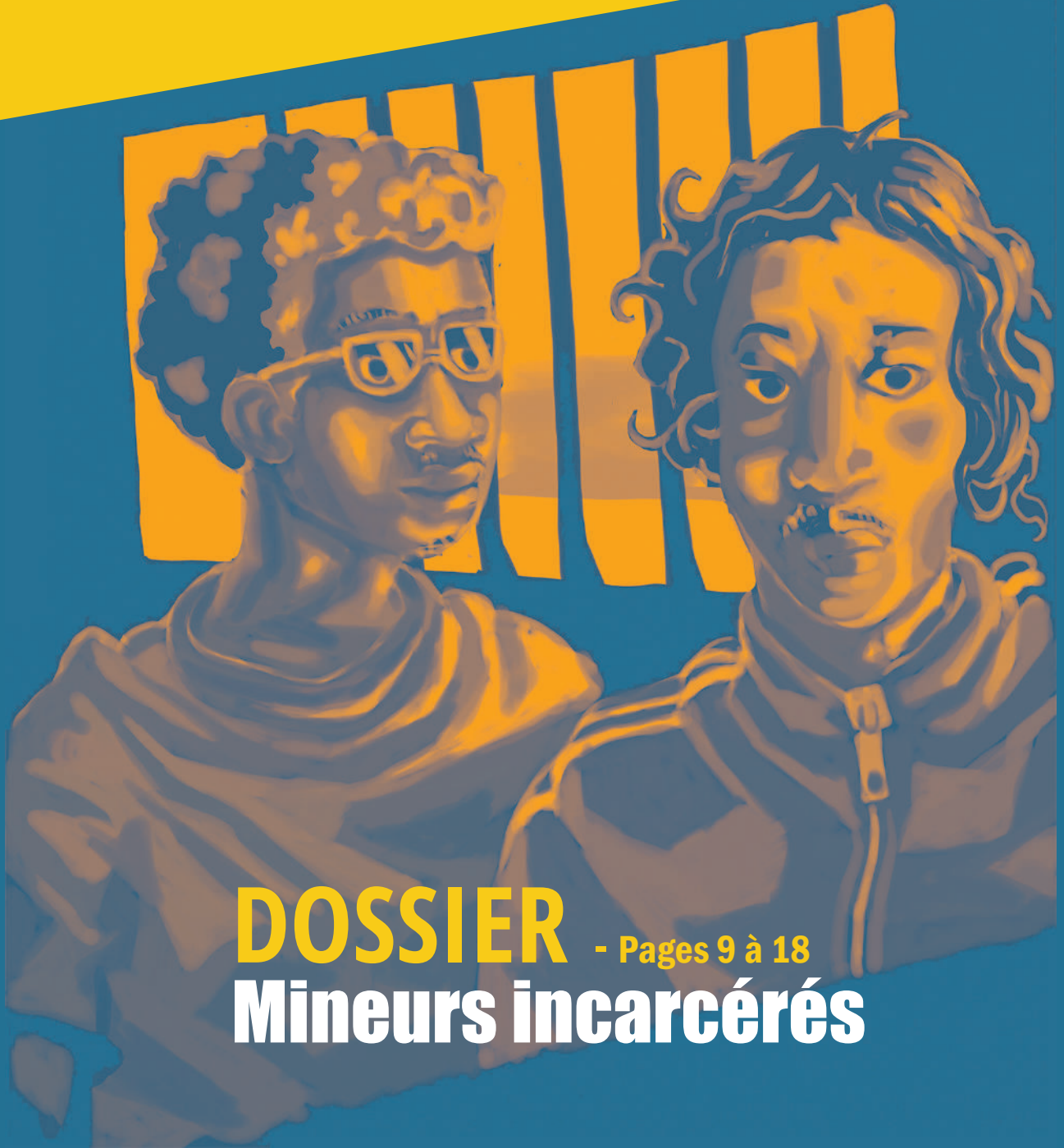


Le magazine de l'UFRAMA,
Union nationale des Fédérations Régionales
des Associations de Maisons d'Accueil
de familles et de proches de personnes incarcérées



DOSSIER - Pages 9 à 18

Mineurs incarcérés

Actualités - Pages 4 à 8

Associations - Pages 19 à 21

sommaire



Illustration couverture : Eddy CARBET

UFRAMAG n°30

Avril 2024

Journal publié par UFRAMA

16 avenue Victor Hugo, 92290 Bagneux

Tel : 09 71 42 14 83

e-mail : asso@uframa.fr

Internet : www.uframa.org

Parution : 2 numéros par an

Directeur de publication : Philippe UZUREAU

Directeur de rédaction : Jean-Luc GUILLAUMÉ

Secrétaire de rédaction : Isaura COSTA

Maquettiste : Sophie BANIDE

Prix au numéro HORS FRAIS d'envoi : 10€

Actualités - page 4 à 8

4. La disparition de Robert Badinter
4. Un nouveau record ! Les chiffres de la population carcérale au 1er janvier 2024
5. Construire des prisons : oui, mais pas chez nous !
5. « Si on parle seulement de violence, alors on oublie de pardonner »
5. Vers une nouvelle association d'étudiants intervenant en détention
6. Rencontre Nationale de Lourdes : quelques impressions
8. Deuxième Goncourt des détenus
8. Vieillir en prison
8. Echanges sécurisés des seringues en prison

Dossier - page 9 à 18

9. Présentation du dossier Mineurs incarcérés
10. Le nouveau Code la Justice Pénale des mineurs à travers un exemple : les émeutes urbaines de juin 2023
11. Le code Pénal de la justice des Mineurs (CPJM) en quatre titres
11. Installation d'une commission scientifique sur la parentalité
13. Au sein de l'EPM de Porcheville (Yvelines) - Entretien avec Mme Benchinoun, Directrice)
15. Les effets de l'enfermement sur les mineurs détenus - Entretien avec Mme Alice SIMON
17. Pourquoi certains mineurs deviennent-ils délinquants ?
18. En Italie, face aux « baby gangs »
18. Bibliographie

Associations - page 19

19. Échanges d'expériences, échanges de pratiques
19. Association d'accueil des familles L'Eclaircie à Nantes, un recrutement efficace !
21. Aire Poitiers-Vivonne une association dynamique et audacieuse
22. Vu et Lu

Les mineurs incarcérés

2024, pour l'UFRAMA, est une année qui reprend son rythme normal sans Rencontre Nationale, un moment toujours très fort pour notre fédération nationale.

Notre magazine dont vous découvrez le **30ème numéro** aura dès cette année une nouvelle périodicité avec la publication de deux numéros annuels au printemps et à l'automne.

Nous avons souhaité redynamiser notre magazine avec l'ouverture d'une nouvelle rubrique « **échanges d'expériences, échanges de pratiques** » qui sera proposée dans chaque Uframag. Il s'agit là, de donner la parole aux associations afin qu'elles puissent témoigner de pratiques qui leur semblent importantes à partager.

Chaque association est unique de par son histoire, son environnement, ses réalités de fonctionnement, son quotidien, ses projets, ses réalisations. C'est pourquoi, il est important que nous puissions, les uns, les autres, nous enrichir de nos pratiques, donner l'envie d'entreprendre pour dynamiser notre réseau national, où nous sommes engagés pour le maintien des liens familiaux.

Le dossier central qui vous est proposé dans cet exemplaire, porte sur « **les mineurs incarcérés** ». L'incarcération d'un mineur interpelle : démarrer son parcours de vie par le monde de la prison est préoccupant, pour le jeune mineur mais aussi pour sa famille et la société.

La sortie de ce nouveau numéro coïncide avec la publication d'un nouvel outil pour l'UFRAMA : la création d'un livret « **Fratrines de mineurs incarcérés** », sous la forme d'une bande dessinée, destinée aux enfants ayant une grande sœur ou un grand frère mineurs incarcérés. Cette réalisation se fait en partenariat avec la DAP (Direction de l'Administration Pénitentiaire), de la DPJJ (Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse) et l'UFRAMA.

L'écoute, la disponibilité, le respect, la tolérance, l'attention sont des valeurs qui devraient nous accompagner tout au long de l'année 2024 pour dynamiser notre réseau national.

Bonne lecture !



Les dernières Rencontres Nationales à Lourdes, octobre 2023, voir p. 6



A l'Éclaircie de Nantes : un recrutement efficace ! Rubrique «échanges d'expériences, échanges de pratiques» p. 19

La disparition de Robert Badinter

Robert Badinter est mort vendredi 9 février. Sur-tout connu comme avocat de l'abolition de la peine de mort, il ne faut pas oublier que son combat le plus personnel fût celui des droits de l'homme et notamment celui des détenus :

« C'est l'un de mes grands regrets : ne pas avoir réussi à transformer la prison, faute de moyens » expliquait-il en 2020 au journal La Croix.

Pourtant il a supprimé les QHS (Quartiers de haute sécurité), il a soutenu la libération de Maurice Papon pour raisons médicales, il a mis fin à la Cour de sûreté de l'État, aux tribunaux militaires, il a permis l'entrée de la télévision dans les prisons, etc.

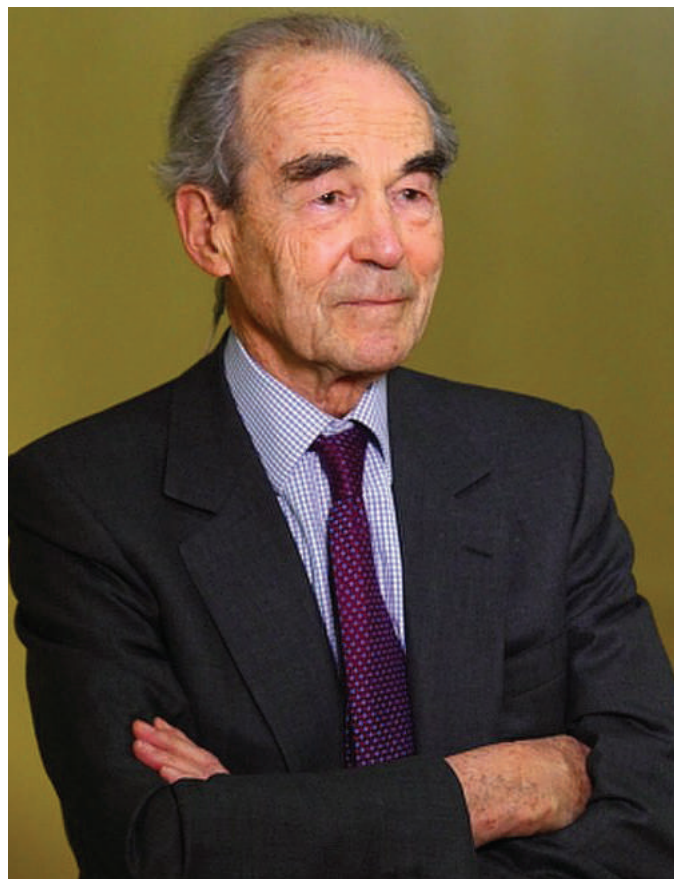
C'était il y a très longtemps... Dans les années 80, il y a 40 ans. C'était hier : les mères pouvaient enfin serrer leurs fils dans leurs bras, Robert Badinter avait aussi supprimé les parloirs vitrés en détention.

Pourtant, comment oublier qu'il fût aussi à l'origine de la conception et de la réalisation du Centre Pénitentiaire de Mauzac, petit village en Dordogne, inauguré par lui-même en 1986. Presque 40 ans après, ce Centre continue à fonctionner selon les principes qui lui tenaient à coeur :

« ... C'est la constante obsession : il ne faut jamais perdre de vue que ces hommes sortiront. Si vous n'avez pas l'oeil fixé sur cette issue, inévitable à plus ou moins long terme, la prison sert à quoi ?... Si ... Cela sert à faire souffrir... (un long silence, un doux sourire)... ce qui est terrible à dire... »

On peut retrouver ces paroles et ce style oral toujours percutant de Maître Badinter dans un très beau documentaire de France 3 Régions consacré au Centre de détention de Mauzac « Nos voisins, les détenus ».

<https://www.france.tv/france-3/nouvelle-aquitaine/la-france-en-vrai-aquitaine/4441876-nos-voisins-les-detenus.html>



Robert Badinter, le 31 janvier 2013 à Poitiers

Photo Wikipédia

Un nouveau record ! Les chiffres de la population carcérale au 1er janvier 2024

Selon les chiffres publiés par le Ministère de la Justice, **75 897 personnes étaient incarcérées** au 1er janvier 2024, soit une hausse de **5,2 %** en un an. Le taux moyen, général d'occupation des places disponibles est monté à **123 %**. Dans les Maisons d'Arrêt, ce taux monte à **148 %** et pour 14 établissements pénitentiaires, dépasse les **200 %**. Une conséquence parmi d'autres : près de **3000 personnes détenues** sont contraintes de dormir sur un matelas posé au sol.

Plus de **26 %** de ces personnes incarcérées sont des prévenus. La part des femmes écrouées, **3,7 %** et celle des mineurs, **1 %**, restent stables.

Par rapport aux années précédentes, cette situation n'évolue donc pas. La France reste un cas particulier en Europe puisque plusieurs de nos voisins voient leur population carcérale diminuer, et ce, depuis plusieurs années.

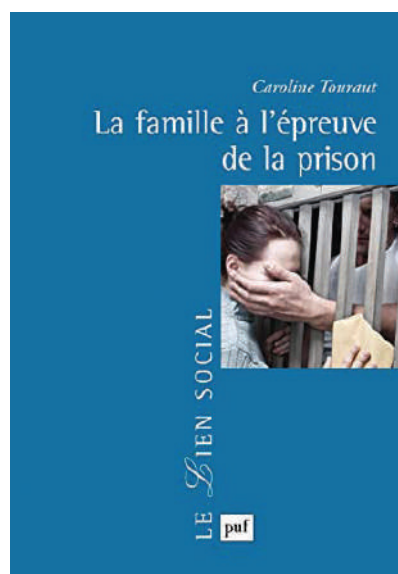
Le programme de construction de nouveaux centres pénitentiaires est annoncé comme le remède à cette situation. Mais un autre programme, celui du recrutement de surveillants pénitentiaires, rencontre des difficultés chroniques (1).

Nous pouvons estimer que nombre de jeunes détenus incarcérés pour la première fois, ainsi qu'une partie importante des dif-

férents personnels de l'AP doivent certainement souffrir de cette surpopulation carcérale en Maison d'Arrêt.

Mais qu'en est-il des familles et proches de détenus ?

Si nous savons que l'incarcération d'un proche provoque la première fois « **une expérience dévastatrice** » (2) chez nombre de familles, nous ne savons pas si ce facteur « surpopulation carcérale » ajoute ou pas une souffrance supplémentaire chez les mères de nouveaux détenus principalement.



(1) « Au coeur de la prison d'Aix-Luynes, centre pénitentiaire victime de la surpopulation carcérale » Le Figaro 02/02/2024.

(2) « La famille à l'épreuve de la prison » Caroline Touraut PUF 2012.

N'oublions pas un des résultats de l'enquête nationale familles présentée lors de notre Rencontre Nationale de Lourdes : cela commence ainsi « **Merci de nous écouter, merci de vous intéresser à nos inquiétudes** ».

Or quelles sont ces inquiétudes les plus importantes ?

- La santé physique et psychique (36%),
- la violence en détention, physique et psychique (26%)
- les conditions matérielles de détention (11%).

La surpopulation carcérale y prend certainement sa part, non ? Nos associations d'accueil, notamment celles qui interviennent en Maison d'Arrêt, rapportent régulièrement à leur Direction locale l'inquiétude d'une famille à propos d'un fils fragilisé par les conditions de détention. Mais qu'en savons-nous au niveau régional ? National ? A notre connaissance, aucune étude ne s'est penchée sur les effets de cette surpopulation carcérale sur les familles, sur les mères de jeunes détenus notamment. Or le premier motif d'inquiétude des familles envers un proche incarcéré concerne leur santé physique et mentale. Si nous sommes vraiment « à l'écoute des familles », ne devrions nous pas nous pencher sur ce problème ? Il est vrai qu'il n'apparaît pas explicitement dans le livre de Caroline Touraut « *La famille à l'épreuve de la prison* ».

Construire des prisons : oui, mais pas chez nous !

Le 11 octobre 2023 était adopté le projet de loi Justice qui prévoit de créer 18 000 nouvelles places de prison d'ici 2027.

Mais la construction de nouveaux établissements pénitentiaires rencontre souvent l'hostilité des élus et des habitants des lieux concernées. « *Pour redorer l'image de la ville, on nous installe une prison !* ». * Mise en place de concertations préalables avec les élus, création de site internet pour recueillir les doléances des habitants, promesses de retombées économiques, etc., cela suffit-il pour atténuer les résistances locales ? Ces dernières semblent parfois bien fragiles : sur les 10 000 habitants du Muy (Var) où un nouvel établissement pénitentiaire est en projet, seuls 50 adultes ont écrit au Ministère pour s'y opposer.

CONCERTATION



Centre pénitentiaire du Muy

*La Croix du 13/10/2023

« Si on parle seulement de violence, alors on oublie de pardonner »

Les aumôniers de prison protestants se sont rassemblés le 15 octobre dernier à Sète sur le thème « Violence. Innocence. Pardon ».

Ils s'interrogeaient sur le regard porté par chacun

(1) M. Lasserre La Croix 13/10/2023



Rassemblement national JAP (Justice - Aumônerie aux Prisons) à Sète

Photo site web : <https://www.protestants.org/aumonerie-des-prisons-et-justice/>

d'entre nous sur la personnes détenue : « **Si on parle seulement de violence, alors on oublie de pardonner et on laisse de côté la bienveillance... Mais si l'on ne parle que de pardon, on fait abstraction du passé de ces personnes.** » (1).

La rencontre avec une personne détenue est d'abord une rencontre avec un être humain qui a commis un crime ou un délit, certes, mais c'est aussi l'écoute d'une personne qui ne se réduit pas à cela. Au delà de la condamnation, il y a un espoir, un chemin possible. Ces aumôniers protestants insistent : « **...Si l'annonce de l'Évangile est au cœur de notre mission, il est aussi important de savoir écouter** ».

Vers une nouvelle association d'étudiants intervenant en détention

Samedi 27 janvier 2024, 45 bénévoles issus de toute la France se sont réunis à Paris autour du projet REBOND (Retour d'Étudiants Bénévoles Organisés Nationalement en Détention) porté par l'association des Anciens du Genepi. Une trentaine d'étudiants, une quinzaine d'anciens génépistes et plusieurs partenaires impliqués dans le projet ont ainsi pu faire le point sur les actions menées dans les prisons de Lyon-Corbas, Seysses, Strasbourg, Bois d'Arcy, Nanterre et Paris-La Santé, autour de soutien scolaire et d'activités socio-culturelles (quartier Mineurs de Strasbourg), et préparer les prochaines étapes qui devraient déboucher sur la création d'une nouvelle association, pérenne. Après plus de deux ans d'existence, REBOND a démontré que la fin mouvementée du Genepi n'avait découragé ni les étudiants, ni la DAP, en remettant au cœur du projet les personnes incarcérées. A ce jour, 120 étudiants recrutés et formés par l'association des Anciens du Genepi interviennent ou sont prêts à intervenir en détention au rythme d'une fois par semaine, proposant acquisition des savoirs de base, Français Langue Étrangère, préparation d'examens, langues étrangères, etc. Le plus souvent, des binômes ou trinômes d'étudiants sont constitués, permettant ainsi une régularité des interventions malgré les fluctuations d'emploi du temps. Une formule qui fonctionne, comme en témoignent les retours des « rebondistes » et des bénéficiaires ! <https://www.projet-rebond.com>
<https://www.anciensdugenepi.fr>

Rencontre Nationale de Lourdes : quelques impressions

Anne, de Toulon :

Pour ma part j'ai particulièrement apprécié la beauté, la sérénité et l'unité des lieux particulièrement bien adaptés à notre rencontre nationale.



La Cité Saint Pierre de Caritas Lourdes

Photo Sophie Banide

Jean-Louis, de Muret :

Merci à l'équipe de l'UFRAMA d'avoir organisé ces journées qui ont permis de nombreuses rencontres et échanges entre bénévoles.

Pascale et Françoise ARC en Ciel, de Caen :

Notre « Rencontre » n'a pas débuté à Lourdes mais dès notre départ de Caen où nous étions 5 volontaires. Ces 5 h de train nous ont permis de mieux nous connaître, en discutant, en partageant paroles, picnic ou petites douceurs...

A l'arrivée, nous avons apprécié la navette bus qui nous attendait, le cadre de verdure, le calme, l'organisation pour attribuer les chambres, le dîner...

Ensuite ces 2 jours de témoignages, de rencontres, d'ateliers ont été très enrichissants. Cela nous a permis, également, de mieux comprendre notre engagement et de tisser des liens privilégiés au sein de notre équipe. Nous avons été très heureuses de tous ces moments partagés....



Sculpture de la balance de la charité, vue sur la vallée

Photo Sophie Banide



La salle CAIRN

Photo Sophie Banide

Annette et Jacques, d'Albi :

Un grand merci à Philippe UZUREAU d'avoir pris le relais « au pied levé » et maintenu et organisé ces rencontres avec l'appui de l'équipe nationale de l'UFRAMA et le soutien des FRAMA-FAD : il fallait le faire, vous l'avez fait !

Le magistrat chargé de l'application des peines : décoiffant...

En revanche, un peu déçu par le compte rendu des résultats des enquêtes auprès des familles et des maisons d'accueil, il faudrait établir une distinction entre les différents types d'établissements, plutôt que d'aboutir à une « moyenne nationale » sans grande signification.



Pascal FAUCHER, Conseiller, Chambre de l'application des peines, Chambre de l'instruction, Cour d'appel de Bordeaux

Photo Sophie Banide

Deux ateliers très intéressants. « Col-

laboration SPIP et maisons d'accueil ». On a apprécié des échanges riches, avec des fonctionnaires très motivés, et très présents auprès des maisons d'accueil. « La gouvernance collégiale, une alternative à la présidence ? », une animation remarquable par un ancien DRH très pédagogue avec une expertise technique assurée.

Des échanges, riches et illustrés par des situations diverses.

Jean, de Toulon :

Nous avons particulièrement apprécié l'atelier consacré à l'insertion et la probation des personnes placées sous main de justice, atelier animé avec brio et avec une belle franchise par deux directrices du SPIP.



Atelier 3 : Quels échanges, quelle collaboration entre le SPIP et les maisons d'accueil ? Rôle et place de chacun. DISP de Nouvelle Aquitaine

Photo Marie-Laure DUPONT

Elisabeth et Olivier, de Béziers :

Les interventions de Pascal FAUCHER (exposé agréable et vivant qui a mis des ponts entre différentes lois pénitentiaires et les répercussions dans le monde carcéral) et du secrétaire général du CGLPL, contrôleur général des lieux de privation de liberté (beaucoup d'informations délivrées, très précises).

Nous avons aussi apprécié l'atelier 9 : accompagner un enfant au parloir. Ce fut l'occasion de confronter des expériences très diverses selon les établissements pénitentiaires. Lors de ces ateliers, nous avons aimé la possibilité de présenter nos interrogations, d'approfondir nos problèmes, de partager nos difficultés si souvent communes ! Enfin de voir ce qui se fait ailleurs, ce qui nous redonne force et envie !

Plaisir de se retrouver ensemble pour échanger, notamment lors des repas : plaisir de découvrir d'autres fonctionnements, d'autres façons de voir !

Jean-Luc, de Arles :

J'ai aimé les temps des repas, les temps libres où nous pouvions échanger, découvrir d'autres personnes, d'autres approches, d'autres dynamiques. Et surtout dans un tel cadre ! Les ateliers aussi, c'était bien, la parole circulait facilement, les trucs et solutions inventées ici et là, toute cette richesse, c'était intéressant !

Jeanne, de Tarbes :

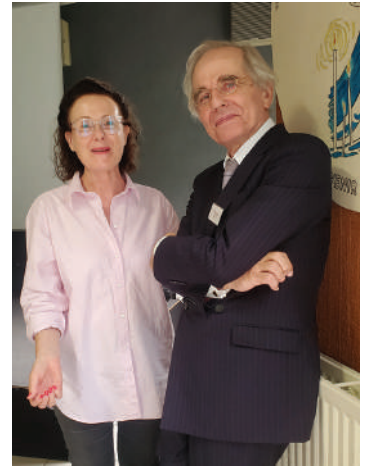
Nous avons apprécié la thématique choisie lors de cette Rencontre Nationale, celle du bénévolat : cela m'a beaucoup enrichi ! Et aussi son organisation : un Président dynamique et sympathique entouré par l'équipe de ses 9 FRAMAFAD.

Atelier 1 : Médiation familiale en milieu carcéral Elisabeth SCHMITLIN – Pierre JACOB

Photo Sophie Banide

Marie Noëlle, de Aix Luynes :

À Lourdes, la Rencontre Nationale s'est déroulée dans un très beau cadre et nous avons été reçus par une équipe de bénévoles d'une très grande gentillesse. De bons moments de partage et d'échanges pendant les repas. L'atelier sur la médiation familiale au cœur de la prison animé par Elisabeth SCHMITLIN fut très intéressant.



A.S.A.F.A.D Le Mans :

Le choix du lieu, un cadre idéal, l'hébergement et l'accueil par les différents bénévoles ont été très appréciés.

Comme les années précédentes, les intervenants étaient de grande qualité. La présentation des résultats de l'enquête auprès des familles par Mathias DAMBUYANT était très intéressante et très détaillée.

Les seuls petits points moins positifs : la difficulté à prendre des notes correctement toute la journée, sur nos genoux et le film de fin de journée qui nous a paru long et n'a pas réussi à nous captiver.



Mathias DAMBUYANT, Docteur en sociologie

Photo Sophie Banide



Les responsables des 9 FRAMAFAD de gauche à droite :

- Jean-Marc DUBOIS
- Elisabeth GRIEBLING
- Noëlle VOGUÉ
- Hélène ARNOUX
- Michel BOULANGER
- Jean-Luc GUILLAUMÉ
- Geneviève PAUL-CAVALLIER
- Marianne AUZIMOUR
- Philippe UZUREAU

Photo Sophie Banide

Deuxième Goncourt des détenus

« Le goût de la lecture ? En fait, il m'est venu en détention. Avant, je ne lisais rien, à part les réseaux sociaux sur mon téléphone... L'an dernier, j'ai participé à la première opération du Goncourt... J'ai lu un livre, puis un deuxième. Et là, c'était parti. J'ai adoré les histoires et adoré en parler avec d'autres ». La Croix du 30/11/2023.

La démarche ? L'Académie Goncourt sélectionne une liste de 16 romans*, en prises avec l'actualité. Puis chaque établissement pénitentiaire, après échanges et discussions, en choisit trois qui seront présentés par une personne détenue lors d'une délibération régionale. Et celle-ci, à son tour, en sélectionnera trois qui seront présentés au niveau National pour la sélection finale, la désignation du Prix Goncourt des détenus.



Résultat des débats au centre national du livre

Copie-écran de la vidéo «Le Goncourt des Détenus à Mokhtar Amoudi» - L'Œil de Pierre - C à Vous - 15/12/2023 https://youtu.be/eYs_LtXbJfs?si=xOpKi-69WdJUHCKx

Par exemple, lors de la délibération régionale à Bordeaux, « A Mont de Marsan, en numéro trois, on a choisi Croix de cendre d'Antoine Sénanque... C'est un thriller sur un fond historique. Par exemple j'ai bien aimé découvrir l'histoire des Béguines, cette communauté de sœurs dont beaucoup ont fini sur le bûcher de l'inquisition » explique Franck, faisant l'éloge de cet ouvrage qui se déroule au Moyen-Age.

Les effets de la lecture sur chacun ? Pouvoir échapper par l'imaginaire au quotidien de la détention, voyager et découvrir d'autres vies, d'autres personnes, et pouvoir ainsi sortir un peu de soi.

- Voir la sélection des livres sur <https://centrenationaldulivre.fr/actualites/prix-goncourt-des-detenus-2023-annonce-de-la-selection-des-16-romans-en-lice>
- Et aussi le prix du Goncourt 2023 attribué à Mokhtar Amoudi dans ce numéro p22

Vieillir en prison

« En 1990, seuls 449 détenus incarcérés dans les prisons françaises avaient plus de 60 ans. Ils sont désormais plus de 3300 » (1).

En détention, on est vieux plus tôt, dès 50 ans. Souvent issus de classes sociales défavorisées et éloignées des soins, les détenus subissent aussi les conséquences d'une longue incarcération sur les plans physique et mental. Ces détenus de plus de 50 ans représentent 13 % de la population pénale, leur nombre a été multiplié par 6 depuis 1990.

Et l'Administration Pénitentiaire éprouve des difficultés à devoir s'adapter aussi rapidement à cette évolution : des cellules pour PMR (2) sont créées automatiquement dans les nouveaux établissements, des ateliers et activités adaptées sont animées pour ces détenus « en perte d'autonomie ». Mais globalement, « La prison n'est pas adaptée à l'accueil d'une population âgée car rien n'a été pensé pour ça » (3). Aujourd'hui, il faut des mois pour renouveler des lunettes, un dentier, un appareil auditif et plus encore « ... l'accès de soignants venant de l'extérieur comme des kinés ou des auxiliaires de vie est rare et très compliqué ».

Quand l'état de santé se détériore trop.

Un certificat médical est alors transmis par les médecins à la justice afin de suspendre la peine pour raison médicale. Et ce depuis 2002 seulement (loi Kouchner). Reste à trouver une place ! Car les structures d'hébergement médicalisé sont encore extrêmement réticentes pour accueillir ces « vieux » détenus : un seul EPHAD, celui des frères de Saint-Jean-de-Dieu à Marseille, a signé une convention avec l'Administration Pénitentiaire. Depuis 2009, 30 personnes détenues y ont été accueillies sans problème. Récemment, son Directeur a accepté un détenu de Bapaume qui avait essayé auparavant 47 refus...

(1) Vieillir en prison, la double peine. La Croix du 6 février 2024

(2) PMR : Personnes à Mobilité Réduite

(3) Vieillir en prison. Punition et compassion. Caroline Touraut. Champ social éditions, 2019

Echanges sécurisés des seringues en prison, 8 ans après, la loi n'est toujours pas passée

Cette loi « Modernisation de notre système de santé » a été votée le 26 janvier 2016. La mesure 7 « Encourager la réduction des risques chez les usagers de drogue » concerne les lieux de détention pour prévenir les contaminations, au VIH notamment : la prévalence du VIH et des hépatites est de 6 à 10 fois plus importante en détention.

Sauf que le décret d'application concernant les milieux pénitentiaires n'est jamais paru : cette loi y est donc rarement appliquée alors que la consommation de stupéfiants est forte : on estime qu'un tiers des détenus présente une addiction et que pour 30 % d'entre eux, c'est par injection, beaucoup partagent donc leur seringue.

26 janvier 2024, huit ans après, 7 associations dont Médecins du Monde, AIDES, LDH et OIP, Sidaction, Syndicat de la Magistrature, etc. demandent simplement que cette loi soit respectée en détention et interpellent Gouvernement et Parlementaires à agir et intervenir en ce sens.

dossier Mineurs incarcérés

« La délinquance juvénile »

« *Moi qui suis tronqué de nobles proportions
Floué d'attraits par la trompeuse nature
Difforme, inachevé, dépêché avant terme,
dans ce monde haletant à peine à moitié fait...
Si boiteux et si laid
Que les chiens aboient quand je les croise en claudiquant...
Et bien moi en ce temps de paix alanguï à la voix de fausset...
Je suis déterminé à être un scélérat »*

Richard III Acte 1, scène 1 W. Shakespeare

« *En guise de famille sanguine, j'étais donc cerné par des repris de justice, des abrutis, ou des inconnus, éparpillés entre la France et l'Algérie. Sans compter les fausses familles issues de l'assistance, celles qu'on subit ou qui abandonnent. Tout ça pour moi. J'aurais donné beaucoup pour naître ailleurs »*

Les conditions idéales. Mokhtar Amoudi Prix Goncourt des détenus 2024



C'est à l'occasion du projet du nouveau livret de l'Uframa « Fratries de mineurs incarcérés » que nous avons voulu vous apporter un éclairage sur ces mineurs ayant gravement enfreint la loi.

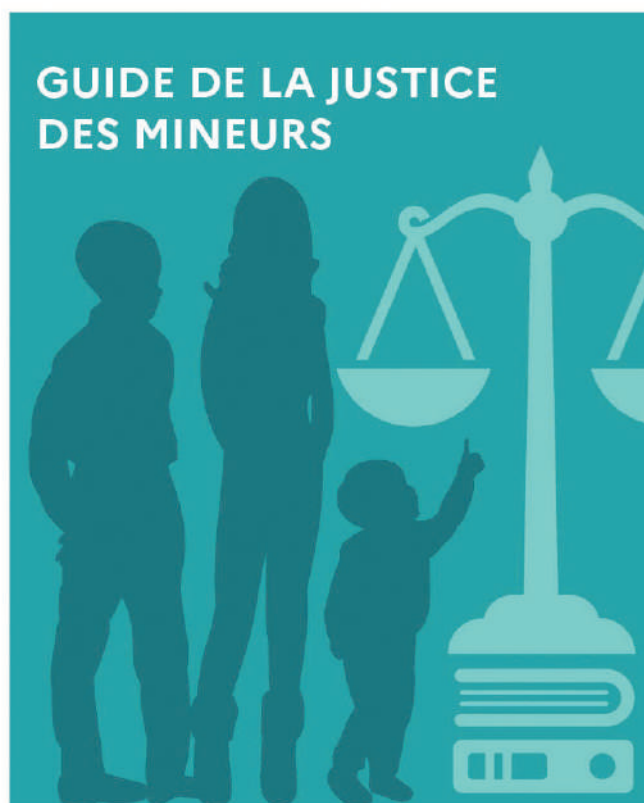
C'est aussi un thème d'actualité : il n'est pas de jour où la délinquance de certains adolescents n'est pas évoquée dans certains médias à l'occasion d'un triste fait divers...

Vous trouverez tout d'abord un exemple du cas des émeutes de juin 2023 pour la présentation du nouveau Code de la Justice Pénale des Mineurs (CJPM) paru en 2021 et qui fait suite aux Ordonnances de 1945, puis une série d'articles qui évoquent :

- les conditions d'incarcération de ces mineurs,
- leurs profils psychologiques,
- les motifs d'incarcération,
- les actions entreprises par l'Administration Pénitentiaire pour aider cette jeunesse,
- les effets de ces mois d'incarcération,
- les facteurs qui amènent ces adolescents à « tomber » dans la délinquance.

Il paraît hélas certain que nous n'en n'avons pas terminé avec ce sujet de la jeunesse délinquante...

Le nouveau Guide la Justice des Mineurs
Avec l'autorisation du Ministère de la Justice



Le nouveau Code la Justice Pénale des mineurs à travers un exemple : les émeutes urbaines de juin 2023

France-Culture. « La question du jour » du 4 juillet 2023, « Quelles sanctions pénales pour les mineurs interpellés dans les émeutes ? »

Entretien avec Mme Nadia BEDDIAR

Professeur de droit à l'université catholique de Lille
spécialiste de la justice pénale pour les mineurs



Nadia BEDDIAR

Photo profil public LinkedIn <https://www.linkedin.com/in/nadia-beddiar-b2488188>

Jeudi, Eric Dupont-Moretti a appelé à une réponse ferme et rapide dans le traitement judiciaire des émeutiers alors que ceux-ci commencent à comparaître devant les tribunaux. Un tiers des personnes interpellées sont mineurs certaines ont même en dessous de 13 ans. Or la justice pénale qui s'applique pour leur cas diffère de celle des adultes. Parmi les mineurs il y a différentes catégories d'âge, quelles sont-elles et comment les choses se traduisent-elles pour le droit ?

Alors fondamentalement le droit pénal des mineurs est axée sur un ensemble de règles spécifiques qui fait la distinction entre les mineurs âgés de 10 à 13 ans, de 13 à 16 ans et de 16 ans à 18 ans.

Donc effectivement ces catégories donnent lieu à une responsabilité pénale différente. Que veut on dire par excuse de minorité ?

Au niveau de la responsabilité, c'est la notion de discernement qui en est le pivot et qui permet donc d'engager la responsabilité pénale des mineurs. Le nouveau code de la justice pénale des mineurs qui est entré en vigueur en 2021 met en place un système de présomption de discernement... Les mineurs âgés de moins de 13 ans sont présumés « non-discernants » et les mineurs âgés de plus de 13 ans sont présumés « discernants », c'est-à-dire ayant la capacité de comprendre leurs actes et les conséquences qui en découlent. Et l'excuse de minorité, en fait, c'est un système qui n'est pas nouveau et qui permet, avec un avis motivé au tribunal, d'éventuellement retirer cette excuse de minorité à la personne poursuivie de façon à pouvoir la condamner comme s'il était majeur.

Et cela se fait dans quel cas ?

Alors c'est fait pour les affaires graves, les affaires criminelles. Et c'est quelque chose qui est encadré : faire tomber l'excuse de minorité n'est pas quelque chose de facile ! Les magistrats doivent rendre un avis particulièrement motivé pour expliquer en quoi ils décident de juger un mineur comme s'il était majeur.

Oui parce que j'imagine qu'il faut pouvoir apprécier la maturité d'un enfant. Or les magistrats n'ont probablement pas du tout le temps de le faire, surtout dans ce cas précis (émeutes urbaines de juin 2023) où il y a aujourd'hui beaucoup de mineurs en garde à vue. Et j'imagine que tout cela pose un véritable problème pour ces magistrats qui doivent travailler dans un climat qui est loin de la sérénité et ne peuvent pas passer beaucoup de temps sur chaque affaire.

Effectivement, les magistrats sont dans des situations de surcharge de travail tout à fait regrettables. Néanmoins, ils s'appuient énormément sur les éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse qui vont procéder à toutes sortes d'évaluations sociales pour informer le magistrat sur la situation personnelle, familiale du jeune de manière à ce que le magistrat

puisse prendre une décision judiciaire en toute connaissance de cause. Donc on s'appuie sur des évaluations réalisées par des éducateurs, des psychologues en fonction du profil du jeune.

Là, on a affaire à des jeunes qui sont parfaitement inconnus des services de police, apparemment beaucoup d'entre eux ont un casier judiciaire vierge, donc on sait peu de choses sur eux !

C'est vrai qu'au moment de la présentation du jeune au magistrat, très souvent effectivement, il y a très peu de temps à la disposition des éducateurs qui travaillent dans les tribunaux, pour récupérer ces informations. Ils le font dans le cadre de ce qu'on appelle le RRSE (recueil des renseignements socio-éducatifs) et c'est vrai qu'au début de la procédure pénale, c'est la seule base dont dispose le magistrat si le mineur n'est pas connu par ailleurs.

Quelles sont les peines encourues par ces mineurs aujourd'hui ?

Il y a deux types de juridiction : soit le Tribunal pour Enfants, le mineur est alors jugé par le juge des enfants pour des faits relativement peu graves, soit il est jugé devant la cour d'assises des mineurs s'il s'agit d'une affaire criminelle. Deux types de mesures : soit des mesures éducatives, nous en avons de deux types, un avertissement judiciaire ou une mesure éducative judiciaire qui est agrémentée de placements, d'interdictions, etc. ou alors des peines et parmi les peines nous avons le stage le travail d'intérêt général pour les plus de 16 ans, la confiscation de l'objet qui a servi à réaliser l'infraction, vous avez l'amende, vous avez la prison et vous avez la détention à domicile sous surveillance électronique.

On a beaucoup parlé de la responsabilité des parents. Est-ce que les parents peuvent être appelés en responsabilité ?

Au niveau des parents, on tend de plus en plus à faire en sorte qu'ils assument davantage leurs obligations en tant que parents. Avant ce n'était pas trop le cas, aujourd'hui c'est quelque chose qui tend à être de plus en plus décrié : on se souvient tous de la loi Ciotti de 2010 qui visait à retirer les allocations familiales aux enfants absents à l'école, dispositions qui n'existent plus aujourd'hui. Globalement les parents peuvent avoir une amende de plus de 7000€ s'ils ne se présentent pas aux convocations judiciaires qui concernent leurs enfants, ils peuvent également se voir imposer un stage de responsabilité parentale, ils peuvent aussi par ailleurs faire l'objet d'un accompagnement à la parentalité si le magistrat s'aperçoit que dans la famille, il y a des dysfonctionnements qui peuvent en fait être « récupérables » par l'intervention d'un professionnel du travail social.

Le code Pénal de la justice des Mineurs (CPJM) En quatre titres

Il remplace depuis septembre 2021 l'ordonnance de 1945 maintes fois modifiée. Un des buts principaux recherchés : accélérer les procédures, pour intervenir, éduquer ou sanctionner plus vite et pour indemniser plus rapidement les victimes.

Justice Civile et Justice Pénale.

- Civile pour protéger les enfants en danger
- Pénale pour sanctionner un acte interdit : mais le principe reste l'éducation du mineur.

Discernement, excuse de minorité.

- Principe de non-discernement pour les mineurs de moins de 13 ans.
- Excuse de minorité pour atténuer la peine en raison de l'âge.
- Trois seuils : moins de 13 ans, de 13 à 16 ans et de 16 ans à 18 ans.

Les personnels.

- Le juge des enfants, le Tribunal des enfants.
- La PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse, pour recueillir les renseignements socio-éducatifs avant la présentation devant un magistrat, puis pour mettre en œuvre les décisions de justice, notamment « la mesure éducative judiciaire ».

Les 4 étapes.

1. **Interpellation.** Audition libre ou garde à vue : les parents interrogatoires filmés. Enquête du juge d'Instruction.
2. **Audience d'examen de la culpabilité.** Entre 10 jours et 3 mois maximum à compter de la décision sur les poursuites.
3. **Période de mise à l'épreuve éducative,** elle dure entre 6 et 9 mois.
4. **Audience de prononcé de la sanction.** Soit déclaration de la réussite éducative, soit une mesure éducative complémentaire, soit une peine :

Les peines encourues : Les peines à l'égard des mineurs ne sont prononcées qu'en dernier recours, l'éducatif l'emportant sur le répressif

LES OBLIGATIONS

C'est une réduction de certains droits pendant un temps défini.

- **Confiscation de l'objet** ayant servi à commettre l'infraction.
- **Peine de stage**
Obligation de réaliser un stage, déterminé par la juridiction, comme un stage de citoyenneté, un stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants ou de lutte contre les violences conjugales.



LE TRAVAIL D'INTERÊT GÉNÉRAL (TIG)

Il s'agit d'un travail, sans rémunération, pour une association ou un service public.
Depuis le 25 mars 2020, pour les délits, les personnes peuvent recevoir entre 20 h et 400 h de TIG.
Si le délit a été commis avant le 25 mars 2020, la durée maximale est de 280 h.

- Le TIG peut être prononcé si le mineur est âgé d'au moins 16 ans au jour de la décision et qu'il était âgé d'au moins 13 ans au jour des faits.



L'EMPRISONNEMENT

C'est un enfermement pendant un certain temps dans un établissement pénitentiaire pour mineurs.

- **Emprisonnement avec ou sans sursis**
La juridiction peut décider que le mineur exécutera la totalité ou une partie de la peine assortie du sursis. La peine prononcée ne sera mise en œuvre que si le condamné commet de nouveaux faits et qu'il est à nouveau condamné dans un délai de 5 ans.
- **Emprisonnement assorti d'un sursis probatoire**
Le mineur est condamné à une peine d'emprisonnement, qu'il n'exécutera pas en prison s'il respecte les obligations et les interdictions mises à sa charge pendant un certain délai (obligation de suivre une scolarité, de faire un travail d'intérêt général, de soins...).



DÉTENTION À DOMICILE SOUS SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE

Peine qui consiste à obliger le mineur à demeurer à son domicile en portant un bracelet électronique, sauf aux horaires de sortie autorisés par le juge. Le mineur peut également être soumis à d'autres obligations : suivre une scolarité, ne pas rencontrer la victime. Cette peine peut être prononcée pour une durée de 15 jours à 6 mois.



Les peines encourues
Extrait du « Guide pour la justice des mineurs », avec l'autorisation du Ministère de la Justice

Une mesure exceptionnelle : L'incarcération d'un mineur est une décision de dernier ressort. Elle reste exceptionnelle et repose sur la gravité des faits, le parcours du mineur et sa personnalité, et doit être aussi brève que possible

Art 37 de la Convention Internationale des droits de l'enfant

Les mineurs sont aussi parfois mis en détention provisoire avant la tenue de leur jugement.



FAVORISER LA CONTINUITÉ DU PARCOURS ÉDUCATIF

La continuité de l'accès du mineur à l'enseignement ou à la formation est assurée en détention, et l'insertion professionnelle est privilégiée dans l'accompagnement éducatif.

LES ÉTABLISSEMENTS

Les mineurs sont détenus, soit au sein du quartier pour mineurs d'un établissement pénitentiaire ou d'une unité spéciale pour mineurs au sein d'une maison d'arrêt, soit dans un établissement pénitentiaire spécialisé pour mineurs, garantissant l'intervention continue d'un service de la Protection judiciaire de la jeunesse. Ces établissements ou quartiers garantissent une stricte séparation des détenus mineurs et majeurs.

> Art. L. 124-1 et L. 124-2 CJPM.

LES JURIDICTIONS

Les personnes poursuivies ou jugées pour des infractions commises avant l'âge de 18 ans relèvent de juridictions spécialisées : juge des enfants,

juge d'instruction habilité mineurs, juge des libertés et de la détention spécialisé mineurs, tribunal pour enfants et cour d'assises des mineurs.



L'incarcération du mineur
Extrait du « Guide pour la justice des mineurs », avec l'autorisation du Ministère de la Justice

AMÉNAGER LES PEINES

La Protection judiciaire de la jeunesse joue un rôle essentiel pour proposer des solutions alternatives à l'incarcération et pour en réduire la durée. On aménage donc les peines des mineurs en raison de l'âge des condamnés en privilégiant toujours l'éducatif sur le répressif.

> Art. L. 11-3 et L. 123-1, art. L. 241-1 et L. 241-2 CJPM.

COMPRENDRE

Incarcération : Fait d'être en prison.

Peine : Type de sanction prononcée à l'égard d'une personne lors d'un jugement.

Juridiction : Tribunal, cour ou juge des enfants en chambre du conseil.

Installation d'une commission scientifique sur la parentalité Déc. 2023

Annoncée par Aurore Bergé, ministre des solidarités et des familles, composée de spécialistes de l'enfance et de l'adolescence, cette commission est donc invitée à faire, en juillet 2024, des propositions sur la parentalité.

Quelles sont les deux grandes sources d'inquiétudes sociales relatives aux adolescent(e)s ?

Cette commission devrait viser deux catégories d'adolescents qui vont mal. La première dont les médias parlent beaucoup, celles des adolescents délinquants. La seconde, souvent oubliée, concerne les adolescents qui souffrent mais dont on parle peu. « L'augmentation importante des passages aux urgences pour idées suicidaires, notamment chez les jeunes, témoigne d'un mal-être qui apparaît durable » (1).

Le calendrier de l'installation de cette commission (6 mois après les émeutes de juillet) et les premières déclarations de la ministre A. Bergé (« choc d'autorité », sanctions des « pa-

(1) Bulletin de Santé publique France du 3 février 2023. Voir aussi la tribune signée dans Le Monde du 2 juillet 2022 par deux pédo-psychiatres, M. Robin et P. Votadoro

rents défaillants ») semblaient indiquer que seule, la dimension « adolescents délinquants » constituerait l'enjeu de cette commission. Après les émeutes, le Président de la République avait d'ailleurs évoqué à ce sujet le besoin de « retour à l'autorité à chaque niveau, et d'abord dans la famille » (2).

Fallait-il privilégier une de ces deux sources d'inquiétude ?

De nombreuses voix se sont alors élevées et certains membres de cette commission ont démissionné avant même son installation. Les deux co-Présidents Serge HEFEZ, pédopsychiatre et Hélène ROQUES, spécialiste de la jeunesse et auteure du livre « Sauvons nos enfants » ont alors précisé les enjeux : « Notre angle, c'est la prévention. Agir en amont des crises de notre société », a assuré cette dernière. « On va aller dans le sens du soutien des familles en difficulté plutôt que dans le sens de surveiller et punir » a ajouté S. HEFEZ.

Les propositions de cette commission doivent être rendues en juillet 2024. Gageons que ses conclusions seront aussi intéressantes que celles rendues par la « Commission des 1000 premiers jours » présidée par Boris Cyrulnik. Et que tous ces adolescents qui souffrent en silence (3), ne seront pas, une fois de plus, oubliés.

(2) Entretien à TF1 et France 2 du 24 juillet 2023

(3) 700 mineurs sont actuellement incarcérés, auxquels on peut ajouter 900 autres placés en CEF. Ils sont plus de 20 000 en hôpital psychiatrique...

Au sein de l'EPM de Porcheville (Yvelines)

Entretien de Jean-Luc Guillaumé avec Mme Benchinoun

Directrice de l'EPM (Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs) de Porcheville

Madame Benchinoun, pourriez-vous nous préciser les différences entre les différentes structures qui accueillent des mineurs, les QM, les EPM, les CEF ?

Les Quartiers pour Mineurs (QM) sont dans des centres pénitentiaires, les Établissements pour Mineurs (EPM) sont spécifiquement dédiés à l'accueil des mineurs*. Celui de Porcheville a été ouvert en 2008 et peut accueillir 60 mineurs pour 60 cellules. Pour l'affectation des mineurs en QM ou en EPM, c'est le juge des enfants qui décide. En EPM seraient privilégiés les primo-incarcérés et les prévenus criminels. En QM, devraient être accueillis les récidivistes ou les mineurs condamnés à de courtes peines. Mais dans les faits, le juge privilégie le maintien des liens familiaux et l'interdiction de contacts entre plusieurs jeunes concernés par une même affaire.

Les Centres Éducatifs Fermés (CEF)** dépendent de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), avec de très petits effectifs. Ils constituent une étape avant et après la prison : beaucoup de jeunes sortent de l'EPM avec une obligation de placement en CEF.

Est-ce que l'on peut distinguer différentes catégories parmi ces mineurs ?

Deux profils très différents de ces 13-18 ans sont accueillis en EPM. Dans notre EPM, il y a 90 % de prévenus, de jeunes en attente de jugement. Et les délais de cette attente peuvent être très différents : certains sont poursuivis pour des faits criminels, nous avons des mineurs écroués pour homicides ou tentatives d'homicides dans des contextes de rixes entre bandes par exemple, ou des vols avec violences, etc. Parmi ces 90 % de prévenus, nous avons aussi des petits délinquants avec une date de comparution fixée à un mois maximum par la récente réforme du CPJM. Donc ces derniers restent très peu de temps chez nous. Souvent ce sont des mineurs récidivistes qui sont déjà passés en CER ou CEF. La prise en charge éducative sur une si courte période est très difficile, très compliquée.

Et sur un plan psychologique, y a-t-il des profils particuliers ?

Beaucoup de nos jeunes consomment du cannabis ou du tabac. L'Unité Sanitaire les suit pour traiter ces addictions : à leur âge, après une période de sevrage, il n'y a pas de traitement de substitution. Concernant les troubles psychiques, il ne faut surtout pas oublier que ce sont des adolescents, des jeunes en construction, il est alors très difficile de poser des diagnostics... Il y a un accompagnement psychique possible. Mais on est impacté par la faiblesse actuelle de la pédopsychiatrie sur tout le territoire national. Nous avons une psychologue de l'Unité Sanitaire qui peut accompagner ces jeunes et l'hôpital de proximité pour des consultations plus urgentes.

Quels sont vos axes d'intervention privilégiés ? Celui des relations humaines, celui d'un accompagnement psychologique, celui des formations scolaires ou professionnelles ?

* 6 EPM en France métropolitaine, un par Région Pénitentiaire.

** voir aussi dans les pages « Vu et lu », « Graines de non-violence » de C. Perragin. Dans le dossier « Y a-t-il des bons et des méchants ? » de Philosophie Magazine n° 175. décembre 2023-janvier 2024.

La priorité, c'est l'école ! La priorité, c'est de les réconcilier avec l'école ! On a beaucoup de jeunes en échec scolaire, ou très déscolarisés. Ils ont besoin d'être valorisés, rassurés, accompagnés individuellement. Dans le cadre des projets de sortie, l'école est souvent au centre : nous avons des procédures de re-scolarisation avec l'Éducation Nationale.

Les enseignants sont-ils volontaires ? Choisis, formés ? Parce qu'il doit s'agir de démarches très particulières avec ces jeunes, non ?

Nous avons un Proviseur-adjoint à l'EPM avec une équipe de 10 enseignants. Une équipe solide, stable, où les professeurs restent longtemps. Ce sont des postes à profils qui sont souvent demandés ! Dans ces classes si particulières de 4 ou 5 mineurs, les jeunes se replacent très vite comme élèves avant d'être détenus.

Et les autres activités ?

Ensuite, sur chaque Unité de Détention qui regroupe 10 mineurs au maximum, il y a un binôme : un surveillant et un éducateur PJJ. Ils accompagnent ces jeunes tout au long de la journée dans la vie quotidienne : les tâches domestiques, l'hygiène (son linge, sa cellule), les repas collectifs, les relations entre eux, avec les autres adultes et les activités collectives initiées par la PJJ : du brunch à préparer aux ateliers de paroles sur l'égalité femmes-hommes. Ces activités collectives visent une formation personnelle, humaine, relationnelle surtout, pour écouter les autres et ses propres émotions.



Football in Bloomington, Indiana, 1995

Photo Wikipedia

Enfin une autre dimension importante : le sport ! Nous avons 3 moniteurs de sport, ce qui est assez énorme ! Le sport préféré ? Le foot ! Il y a aussi la découverte d'autres sports. Ces jeunes ne sont pas de grands sportifs mais ils ne ratent aucune séance !

Les surveillants en EPM ont-ils un profil particulier ?

Non. Mais celles et ceux qui n'ont pas d'appétences pour les mineurs ne restent pas... Les mineurs, cela nécessite de se remettre en question car leurs réactions sont très déstabilisantes.

Ils peuvent présenter des visages très différents selon qu'ils sont seuls ou en groupe... On a peu de turn-over concernant le personnel pénitentiaire, ils restent ! Bien sûr, il y a des formations spécifiques à cet emploi particulier.

Et les week-ends ?

Le week-end comme pendant les vacances scolaires (qui sont réduites !), la PJJ organise des activités « transversales » : elles regroupent les mineurs des différentes unités sur des activités communes, par exemple la rénovation de mobilier, la musique, le cirque, etc.

Et puis nous avons les parloirs. Le mercredi après-midi également. La moitié de ces mineurs ne sont pas visités... Pour les parloirs, la difficulté principale est liée à l'éloignement de notre établissement : depuis l'Île de France et depuis la gare SNCF locale. Les parents s'organisent en co-voiturage, l'association d'accueil des familles peut « faire le taxi » entre la Gare et l'EPM, la PJJ aussi parfois. Certains parents ne viennent jamais parce qu'ils ne le veulent pas : la déception, le souhait de punir leur adolescent... D'autres, en revanche, viennent à tous les parloirs... Pour ce maintien des liens familiaux, chaque jeune dispose d'un téléphone par cellule. Certains d'entre eux se voient attribués 30 euros par mois pour pouvoir appeler.

Le cas des MNA (Mineurs non Accompagnés) est particulier. Ils reçoivent 60 euros par mois pour pouvoir téléphoner et cantiner. Leur nombre fluctue d'une année sur l'autre... Actuellement, en moyenne, nous en avons une dizaine sur les 60 places. Nous essayons de les intégrer dans les groupes car ils peuvent être souvent stigmatisés, mis à l'écart, rejetés... Cela m'avait choqué à mon arrivée. Après un travail de fond, ils sont aujourd'hui beaucoup mieux intégrés, parce qu'il n'y a plus de « classe MNA » dans les temps de l'école.

Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez ?

Il faut anticiper au maximum ! Les incidents, la bagarre, l'agression sur l'agent ou l'éducateur... On peut anticiper car on voit les changements de comportements, d'ambiance... Nous avons établi « le régime de prise en charge spécifique » : soit pour les mineurs les plus autonomes, soit, à l'inverse, pour d'autres, une unité de prise en charge renforcée avec plus de temps éducatif pour favoriser la verbalisation des émotions. Et là aussi, on anticipe : on tente de convaincre tel ou tel mineur d'aller dans cette unité plutôt que de le contraindre après une crise. Cela nous évite ces incidents, ces agressions qui sont toujours des échecs. Un échec pour le jeune lui-même, d'abord ! Et chez les adolescents, cela peut arriver fréquemment de « partir » pour un détail, une peccadille ! Enfin, ce qui nous semble, à nous adulte, un détail !

L'important, c'est donc l'éducatif. C'est notre rôle d'adulte de les accompagner, de les faire devenir meilleur... Et quand on en voit revenir certains, on se dit « Mais non ! Mais non ! Pourquoi ? » ... Le cadre de l'EPM les contient, les rassure aussi, ces limites qu'ils n'ont pas forcément à l'extérieur..

Ceux qui reviennent, il y en a beaucoup ?

Il n'a pas de statistiques à ce sujet : ceux qui reviennent, reviennent pour des petites peines. Cela dépend... Pour certains, on se dit « on les reverra... » quand d'autres reprennent une scolarité normale...

Lorsqu'ils quittent l'EPM, sont-ils suivis par la PJJ ?

Oui, la PJJ va les suivre à leur sortie, nous, on ne les suit plus. Certains ont des obligations de placement en CEF, parfois très éloignés de leur lieu d'origine pour des raisons sociales, d'isolement vis à vis de leurs amis ... Il y a des fugues... D'autres



Etablissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) de Porcheville

Photo Site web du Ministère de la Justice

vont retrouver leur quartier...

Les « Projets de sortie » font partie de ce suivi...

Oui. Le projet de sortie ? Il est préparé avec l'éducateur de la PJJ. Il y a de nombreux cas différents. Pour le jeune prévenu en attente de jugement, pour lequel il y a une demande de mise en liberté, le placement sous contrôle judiciaire nécessite un projet présenté au juge d'Instruction : généralement, c'est avec un éloignement des lieux où les faits se sont déroulés, une re-scolarisation avec une prise en charge éducative par la PJJ. Pour les mineurs qui sont condamnés, c'est le juge des enfants référent qui peut décider, sur la base d'un projet construit avec la PJJ, soit d'un placement sous bracelet électronique, soit d'une libération conditionnelle, soit d'un placement extérieur dans un foyer. Mais là encore, cela nécessite une prise en charge par la Mission Locale, une re-scolarisation, etc.

Nous pouvons comprendre combien toutes ces mesures d'accompagnement pour la scolarisation et l'éducation de ces jeunes mineurs sont individualisées, adaptées à chacun. Pour certains, cela suffira n'est-ce pas ? Pour d'autres, en revanche, la sortie de délinquance durera certainement plusieurs années. Nous devrions aborder ce sujet, les différents processus de sortie de délinquance, dans un de nos prochains numéros.

Les effets de l'enfermement sur les mineurs détenus

Entretien de Jean-Luc Guillaumé avec Mme Alice SIMON

Ministère de la Justice. Direction de la PJJ. Service des études, de la recherche et des évaluations (SEREV).

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse a produit une recherche sur les effets de l'enfermement sur les mineurs détenus, réalisée par la sociologue Alice Simon avec le soutien de la direction de l'administration pénitentiaire. Cette étude repose sur 52 entretiens avec des mineurs détenus dans 9 établissements pénitentiaires ainsi que sur 33 entretiens avec des professionnels. Le rapport complet, ainsi qu'une synthèse, sont disponibles en ligne sur le site du ministère de la justice : <https://www.justice.gouv.fr/documentation/ressources/effets-lenfermement-mineurs-detenus>

Pourquoi étudier les « effets de la détention » sur ces mineurs ? Est-ce une préoccupation récente du Ministère de la Justice ?

Même si les mineurs représentent moins de 1% de l'ensemble des détenus, ils font l'objet d'une attention particulière au ministère de la Justice et plus globalement dans la société. Être incarcéré quand on est adolescent n'est pas anodin : c'est une période importante du point de vue de la construction de l'identité et de l'image de soi, mais aussi pour l'insertion scolaire et professionnelle. Beaucoup de mineurs sont encore très dépendants, matériellement et émotionnellement, de leur famille, et certains ne se sont jamais séparés de leurs parents plus de quelques jours. Les adolescents sont de plus confrontés à la puberté, avec toutes les perturbations corporelles et sensorielles qu'elle entraîne. Sur le plan juridique, les droits et besoins des enfants font l'objet de protections particulières : le fait d'être mineur est considéré comme un facteur de vulnérabilité en soi. Dans le cas des mineurs incarcérés, beaucoup d'entre eux présentent d'autres facteurs de vulnérabilité : fragilité sociale, difficultés familiales, mauvais état de santé physique et/ou mentale, addictions... Pour l'ensemble de ces raisons, l'enfermement en détention présente des risques psycho-sociaux importants pour les mineurs, que la direction de la protection judiciaire de la jeunesse a souhaité mieux connaître et comprendre à travers cette étude.

Qui sont ces mineurs incarcérés ?

Le 1er décembre 2023, 698 mineurs étaient détenus dans une prison française. La détention n'est théoriquement mobilisée qu'en dernier recours, soit lorsque toutes les autres solutions éducatives ont échoué, soit en cas d'actes particulièrement graves. La plupart des mineurs sont incarcérés pour des actes relevant de la « petite délinquance » (essentiellement des vols, du trafic de stupéfiants et des violences) : il s'agit généralement de jeunes qui ont connu de nombreuses mesures éducatives et notamment des placements, mais qui ont réitéré plusieurs fois, ou qui commettent des actes de plus en plus graves. Ils sont en général incarcérés pour des périodes assez courtes (la durée de détention moyenne des mineurs est de 2,8 mois), avec l'objectif de mettre un coup d'arrêt à leurs actes délinquants. Mais on trouve aussi en détention des primo-délinquants, qui ont commis un acte isolé particulièrement grave (par exemple un homicide ou une tentative d'homicide, une séquestration, un viol, etc.). La durée d'incarcération de ces jeunes est généralement plus longue, jusqu'à plusieurs années pour certains. Enfin, il faut évoquer le cas particulier des mineurs non-accompagnés, qui peuvent représenter jusqu'à un

quart des effectifs à certaines périodes : la plupart d'entre eux sont incarcérés pour des actes relevant de la « petite délinquance » et ils ne sont pas nécessairement récidivistes. Leur incarcération s'explique par le fait qu'ils ne présentent pas les « garanties de représentation » nécessaires aux yeux des magistrats : ces mineurs ont tendance à être très mobiles et ont peu d'attaches sur le territoire. Par conséquent, ils ont tendance à fuguer des lieux de placement et à ne pas se rendre à leurs convocations judiciaires. C'est la raison pour laquelle les magistrats peuvent décider de les incarcérer, même pour des actes d'une gravité relative.



Alice Simon

Photo transmise par Alice Simon

A la fin de la synthèse présentant votre étude, vous écrivez « la détention constitue une expérience douloureuse pour les mineurs ». A quelles conditions cette expérience douloureuse pourrait-elle être formatrice ?

La détention répond à trois objectifs principaux : protéger la société en isolant les individus dangereux ; sanctionner les actes déviants ; produire un effet dissuasif. Le fait que l'incarcération soit une expérience désagréable est donc un objectif recherché, notamment pour prévenir la réitération. Mais pour que cela fonctionne, il faut que les détenus soient dans de bonnes conditions matérielles et psychologiques pour se réinsérer (sur le plan scolaire, professionnel, familial...) à la sortie. Or l'incarcération a plutôt tendance à compliquer la situation des mineurs, et dans les faits, beaucoup d'entre eux seront amenés à réitérer, même s'ils souffrent beaucoup en détention.

Revenons sur certains thèmes, l'isolement par exemple. Vous indiquez que l'isolement en détention est parfois important pour les mineurs. Comment cela s'explique-t-il ?

Contrairement aux majeurs, les mineurs sont presque toujours seuls en cellule, ce qui améliore leur confort mais génère de l'isolement, surtout lorsque les cellules sont éloignées et ne leur permettent pas de communiquer entre eux. En principe, les mineurs ont plus d'activités que les majeurs : la scolarité est obligatoire (plusieurs heures par semaine) et la protection judiciaire de la jeunesse organise également diverses activités socio-culturelles. En pratique, cependant, l'étude montre que le volume d'activités et de relations sociales des mineurs est très inégal. Il y a en général plus d'activités dans les établissements pénitentiaires pour mineurs que dans les quartiers mineurs des maisons d'arrêt. Les jeunes sont par ailleurs réunis dans des groupes de taille plus importantes dans les grands établissements que dans les petits : en règle générale, les professionnels ont tendance à réduire la taille des groupes pour limiter le risque de violences. Enfin, les mineurs qui posent des

difficultés ont tendance à être isolés, car la plupart des sanctions ont pour conséquence de limiter les moments collectifs. Ainsi, certains mineurs passent plusieurs heures par jour avec d'autres jeunes, alors que d'autres passent l'essentiel de leurs journées seuls en cellule.

Les relations avec les autres paraissent difficiles et les agents sont attentifs aux risques de conflit, les bagarres pouvant survenir à tous moments...

Les mineurs et les professionnels que j'ai rencontrés étaient d'accord sur le fait que les bagarres sont fréquentes en détention. Mais il y a un écart important dans la perception de ces violences : pour les professionnels, il s'agit d'une préoccupation centrale et ils cherchent à éviter les bagarres à tout prix, même si cela implique d'isoler les mineurs. Alors que pour la plupart des jeunes, ce n'est pas particulièrement un sujet d'inquiétude : la plupart d'entre eux disent même se sentir en sécurité en détention ! Pour ces jeunes, les bagarres sont en effet un mode incontournable de régulation des tensions et cela ne les inquiète pas particulièrement – d'autant plus qu'en détention, les professionnels interviennent rapidement en cas de conflit, ce qui n'est pas le cas à l'extérieur. Il y a donc une banalisation de la violence par beaucoup de jeunes détenus, parce que la violence faisait déjà partie de leur quotidien avant l'incarcération. C'est aussi un effet de discours : l'étude montre qu'il y a une injonction pour les jeunes à montrer qu'ils n'ont pas peur et qu'ils sont aptes à défendre leur honneur par la violence. Ces normes dominantes en détention ne sont toutefois pas communes à tous les jeunes, une minorité d'entre eux ne les partage pas et se montre plus inquiets du risque de violence.

Vous évoquez aussi une difficile prise en charge médicale de ces mineurs, voir même « une hygiène de vie mise à mal par la détention »...

La prison peut être l'occasion pour les mineurs d'accéder à une prise en charge médicale : beaucoup d'entre eux sont éloignés des parcours de soin, alors que leur état de santé mentale et physique est souvent dégradé. En détention, ils sont disponibles et l'offre médicale est accessible, certains d'entre eux sont donc très demandeurs de soins. Toutefois, l'offre médicale reste insuffisante : les délais d'attente sont souvent longs et certaines spécialités médicales ne sont pas représentées. Il arrive alors fréquemment que les mineurs passent plusieurs mois sans lunettes, par exemple, ou sans pouvoir faire régler leur appareil dentaire. L'offre de soins en pédopsychiatrie, déjà insuffisante à l'extérieur pour ces jeunes vulnérables, est par ailleurs rare en détention, alors que les besoins sont importants. Pour ces différentes raisons, même si la prison pourrait représenter une opportunité pour la prise en charge médicale de ces jeunes, dans la plupart des cas cette opportunité n'est pas ou seulement partiellement saisie. De plus, l'hygiène de vie se détériore en détention, ce qui génère des risques supplémentaires sur le plan de la santé : les mineurs sont dans l'ensemble assez sédentaires, leur alimentation a tendance à se détériorer, tout comme la qualité de leur sommeil...

Enfin, pour ces adolescents à la santé psychique souvent malmenée, vous parlez d'une dégradation en détention de l'image de soi, notion si importante à cet âge où la personnalité se cherche, se transforme, se construit...

La prison affecte le corps, à la fois physiquement et symboliquement, dans son intégrité et sa dignité. Les mineurs se sentent souvent « déshumanisés » en détention, ils évoquent le fait d'être « mis en cage », traités « comme des animaux », en particulier « comme des chiens ». Le sentiment de dégra-

dation vient notamment des conditions de détention jugées indignes (l'insalubrité des locaux, la saleté, la présence de nuisibles etc.), mais aussi à la perte d'autonomie dans ses déplacements, dans son emploi du temps ou encore dans ses choix alimentaires et vestimentaires. Quand les adolescents restent plusieurs mois en détention, leur apparence a tendance à se dégrader : beaucoup d'entre eux prennent du poids, la plupart ne se coupent pas les cheveux et sont donc décoiffés, et ils se trouvent souvent mal habillés en raison des nombreuses restrictions sur les vêtements admis en détention. Bien sûr, ces contraintes ne sont pas spécifiques aux mineurs, mais elles sont particulièrement difficiles à vivre pour des adolescents, qui sont souvent déjà peu à l'aise avec leur corps. La fouille à nu, par exemple, est souvent décrite par les mineurs comme une expérience traumatique, qui porte atteinte à leur dignité et à leur intégrité physique, en particulier la « première fois ».

Merci beaucoup Mme Simon pour cet entretien. Je voudrais rappeler que l'on peut lire avec grand intérêt l'ensemble de votre rapport de recherche ou tout au moins sa synthèse sur le site du Ministère de la Justice.

Réflexions à ajouter sur ces quelques mois de passage en EPM ou CEF qui ne peuvent pas magiquement « réparer » ces jeunes adolescents, **les processus de sorties de délinquance** demandant le plus souvent des années.

Ces processus ont été étudiés : des étapes, des dynamiques peuvent être repérées, analysées. L'étude de M. Mohammed* par exemple distingue trois étapes dans ce parcours de sortie :

- une première **phase de bilan**, « *j'en ai assez, je veux m'en sortir* », avec des manifestations d'usure, de fatigues morale et physique.
- Puis une **phase de mobilisation**, la plus incertaine, souvent facilitée par une rencontre amoureuse, par la volonté de rassurer ses parents, par un engagement religieux, etc. C'est une phase où les initiatives personnelles nécessiteront de s'extraire de l'univers familial des sociabilités délinquantes.
- Enfin une **phase de stabilisation** vers un nouveau style de vie, de nouvelles relations sociales.

Cette étude montre aussi que l'emploi (au-delà d'une autonomisation financière, résidentielle, conjugale, etc.) constitue le plus sûr facteur pour sortir de la délinquance. Restent les obstacles de l'absence de qualification, du casier judiciaire et d'autres formes de stigmatisation pour accéder à l'emploi...

Ces processus de « sorties de délinquance » seront prochainement traités dans un numéro de l'Uframag.

*Marwan Mohammed et coll. Comment sort-on de la délinquance? Structuration des parcours de désistance. Ed Chêne-Bourg/RMS 2019

Fiche de lecture dans la revue Sciences Humaines, mars 2020, n° 323 « Sortir de la délinquance » de Flora Yacine.



Pourquoi certains mineurs deviennent-ils délinquants ?

Difficile question tant les hypothèses s'entrelacent à regarder les contextes sociaux et familiaux dans lesquels vivent et grandissent ces jeunes.

Nos explications habituelles sont-elles justes ?

Nos représentations personnelles évoquent spontanément les divorces et les familles mono-parentales qui en résultent, où les mères font ce qu'elles peuvent. On évoque aussi souvent la perte d'autorité dans nos sociétés, le chômage des parents et la précarité sociale, l'échec scolaire, etc. Pourtant, rien ne semble si simple à considérer les effets d'une famille « déstructurée » par toutes ces conditions de vie : « ... *Lorsqu'on aborde la question de la famille, comme facteur criminogène, l'attention se porte immédiatement sur la structure familiale : foyers brisés, séparations, recompositions, familles monoparentales, mères au travail, familles nombreuses, etc. L'influence des différents problèmes de structure familiale énumérés ci-dessus demeure, donc, assez floue. Des analyses de régression multiple, réalisées avec divers facteurs familiaux, confirment que les déficiences de structure n'ont, finalement, que peu de poids : ce sont, constamment, les dimensions les moins liées à la délinquance ...* » (1). Et il en va souvent de même avec les causes invoquées comme celles de l'échec scolaire, de la précarité sociale, du chômage des pères, etc.

La mauvaise qualité des relations familiales constituerait-elle le facteur dominant ?

C'est au sein de la famille que les recherches sont poursuivies : « *Ces décennies de recherches scientifiques ont permis de dresser une liste, à peu près limitative, des facteurs susceptibles de conduire l'individu à l'activité délinquante et à l'enracinement criminel. Parmi ceux-ci, les variables familiales sont essentielles... Arrivent, en premier lieu, la qualité des pratiques éducatives parentales et la qualité des relations parents-enfant ou parents-adolescent. Ces éléments sont issus, non pas d'une ou quelques études, mais de nombreux travaux* ». (1)

Contrairement à nos croyances, au-delà de nos convictions, deux facteurs paraissent essentiels pour comprendre la violence des ces adolescents (massivement des garçons) : les violences intra-familiales vécues lors de la petite enfance pendant les deux premières années de vie et, à l'approche de l'adolescence, l'absence ou l'incohérence du contrôle parental, de l'autorité parentale.

Premier facteur : les violences intra-familiales lors de la petite enfance.

M. Berger a été un des premiers à évoquer cette hypothèse : « *L'exposition répétée à des scènes de violence conjugale pendant les deux premières années de la vie, des négligences et des maltraitances pendant ces mêmes années, liées à l'enfance souvent désastreuse que les parents ont eux-mêmes vécue, ...* » (2) constituerait l'élément le plus prédictif pour le développement de la violence à l'adolescence.

Bibard et Mucchielli insistent : « *Les résultats conduisent d'abord à souligner l'importance de la conflictualité des familles dans lesquelles ont souvent grandi ces jeunes délinquants, conflictualité dégradants les relations entre parents comme entre parents et enfants, générant un nombre élevé de violences intra-familiales et ruinant tout ou partie les capacités de contrôle parental du risque de délinquance à l'adolescence* »

(1) Famille et délinquance juvénile : état de la question. C. Gimenez et C. Blatier Bulletin de Psychologie mars 2007

(2) « *Sur la violence gratuite en France. Adolescents hyperviolents.* » M. Berger Ed. L'artilleur.

Ils poursuivent : « ... *L'information nous semble ici capitale : ... ce sont près de 40% de ces adolescents qui ont subi de façon occasionnelle ou régulière des maltraitances (en l'occurrence des violences non seulement verbales ou psychologiques mais également physiques) de la part de géniteurs durant leur enfance.* » (3)

Le second facteur intervient dès le début de l'adolescence.

Celle-ci se caractérise souvent comme une phase d'émancipation du jeune vis à vis de ses parents. Période qui engendre une opposition, des conflits avec les parents, le père notamment, qui souhaitent contrôler les sorties, les relations, les communications de leur adolescent. Ce désir bien compréhensible de contrôle peut tourner au conflit et développer la violence. C'est ce second facteur de la mauvaise qualité des relations familiales que soulignent les auteurs :



Jeune à la capuche

Essai Fusain Sophie Banide

Gimenez-Blatier : « *Les résultats vont dans le sens selon lequel, plus il y a de supervision, de règles de vie établies et appliquées de manière appropriée, et moins il y a de manifestations délictueuses chez les adolescents ; à l'inverse, plus les punitions sont sévères, diversifiées et inconstantes, plus les comportements antisociaux s'intensifient... le manque de supervision maternelle et la discipline parentale irrégulière et abusive étaient parmi les variables de prédiction les plus importantes de la délinquance grave... les variables suivantes apparaissent comme les plus corrélées à l'émergence de comportements déviants : le manque de communication verbale ou non-verbale... le manque d'attention affectueuse... le rejet parental... le peu d'activités communes, traduisant un moindre investissement réciproque...* » (1)

(3) *Qui sont les adolescents délinquants ?* Études des dossiers de près de 500 jeunes pris en charge par la justice à Marseille. D. Bibard et L. Mucchielli CNRS et Aix-Marseille Universités. <https://shs.hal.science/halshs-02504262/document>

Bibard-Mucchielli : « (...) près de 30% de ces jeunes ont des pères partiellement ou totalement désinvestis de leur éducation... Les relations entre les adolescents délinquants que nous étudions et leurs pères sont inexistantes dans plus de 35% des cas et mauvaises dans plus de 42% des cas. (...) Seul un adolescent sur cinq dans notre population d'enquête aurait de bonnes relations avec son père ». (2)

Et l'échec scolaire ?

Cet éclairage très rapide exige des compléments, des nuances, de la complexité : d'autres facteurs montrent des corrélations fortes avec la délinquance comme l'échec scolaire. Il est souvent invoqué. Et école et enseignants souvent convoqués. Or, cette jeunesse délinquante échoue très tôt à l'école, dès la maternelle certainement : Bibard et Mucchielli évoquent ainsi la scolarité « chaotique » très précoce des adolescents délinquants, 8 sur 10 d'entre eux ayant redoublé dès l'école primaire et pour la plupart dès le CP ! 80 % ! Comment des enfants ayant subi dès leur naissance tant de souffrances psychiques seraient-ils disponibles pour les apprentissages scolaires ? Cet échec scolaire précoce : responsabilité de l'école ou des enfants trop perturbés pour pouvoir apprendre ?

(2) « Sur la violence gratuite en France. Adolescents hyperviolents. » M. Berger Ed. L'artilleur.

En Italie, face aux « baby gangs »

Comme souvent en Europe, des bandes de jeunes de 12 à 17 ans, hyperviolents, et qui se mettent en scène sur les réseaux sociaux.

Comme souvent en Europe, un choix entre répression accrue à l'efficacité douteuse et démarches « réparatrices » qui ont fait leurs preuves.

Dans le cadre de la fondation à visées éducatives par le sport, créée par le club prestigieux de football, l'AC Milan, l'aumônier de la Maison d'Arrêt pour mineurs de Milan a fondé en 2000 la communauté Kayros, une structure associative qui accueille 50 jeunes dans une démarche humaniste. Sa devise affichée en grand à l'entrée : « **Il n'existe pas de jeunes méchants** ». La vie y est communautaire et chacun a le droit, chaque jour, de rester ou de partir. Étrangement, personne ne s'en va. Chaque lundi soir se tient l'assemblée commune où on peut parler de tout et surtout de soi, de nous, ici, ensemble.

Qui sont ces jeunes ?

Jeunes, fragiles, isolés, colériques, sans émotion, sans empathie pour autrui. Issus de familles en grande précarité. La bande va permettre le temps d'un instant, de montrer sa force, sa suprématie : « **derrière les délits, il y a des enfants qui hurlent leur rage, leur douleur, leur solitude** » raconte un éducateur qui est passé par là, dans un « baby gang », quand il était adolescent.

Une autre démarche.

Pour lutter contre cette délinquance violente, le gouvernement italien de Giorgia Meloni a fait récemment un autre choix : le décret Caivano, du nom d'un fait sordide entre adolescents en Campanie. Alourdir les peines sur plusieurs types d'infractions et sanctionner les parents : pertes des allocations familiales, jusqu'à un an de prison en cas de décrochage scolaire de leur enfant ou encore déchéance de parentalité.

Comme souvent en Europe, la même alternative entre la facilité de mesures répressives inefficaces mais qui plaisent électoralement et le lent, le silencieux travail d'éducation, de prévention, de réparation pour aider, accompagner ces jeunes et leurs familles.

Petite bibliographie pour ce dossier central « Mineurs incarcérés ».

- **Sur la violence gratuite en France : Adolescents hyperviolents** de Maurice Berger Ed de L'artilleur. M. Berger est pédopsychiatre. Il a longtemps travaillé auprès de jeunes adolescents violents en CEF (Centre Éducatif Renforcé) et a enseigné à l'École Nationale de la Magistrature.
- « **Commission des 1000 premiers jours** » Septembre 2020, Commission présidée par Boris Cyrulnik. Extrait page 38 « *un très grand nombre d'enfants vit dans un foyer où sévit de la violence conjugale... Ces multiples formes de violence peuvent entraîner une souffrance anxio-dépressive qui s'exprime de plusieurs façons : intolérance à la frustration, agressivité, repli sur soi, passivité, timidité excessive, troubles de l'attachement, ... difficultés relationnelles et risques d'intégrer des modèles violents de résolution des conflits et des interactions sociales* ».
- **Famille et délinquance juvénile : état de la question.** C. Gimenez et C. Blatier Bulletin de Psychologie mars 2007 <https://www.cairn.info/revue-bulletin-de-psychologie-2007-3-page-257.htm>
- **Qui sont les adolescents délinquants ?** Études des dossiers de près de 500 jeunes pris en charge par la justice à Marseille. D. Bibard et L. Mucchielli CNRS et Aix-Marseille Universités. <https://shs.hal.science/halshs-02504262/document>
- **Graines de non-violence** de C. Perragin. Dans le dossier « **Y a-t-il des bons et des méchants ?** » Philosophie Magazine n° 175. décembre 2023-janvier 2024. Un reportage complet et nuancé en CEF (Centre Éducatif Fermé), pour permettre à des jeunes adolescents pendant 4 mois et demi, de changer d'environnement social (loin du quartier), humain (loin de la violence). Sports, formation, contacts avec l'entreprise, le travail, ateliers d'expression, etc. mais le plus important : vivre des relations humaines fiables, loyales, bienveillantes avec les adultes du Centre, à l'opposé de celles vécues jusqu'alors avec des adultes (leurs parents d'abord) violents, irresponsables, instables... Quant à l'efficacité de ces sessions, les adultes d'encadrement ont des doutes : ces adolescents reviennent dans leur famille, dans leur quartier : « *J'aimerais avoir la force de ne pas retourner en Normandie. Je sais que là-bas, de nouveau, ça tournera mal* ». Reste une espérance : ce qui a été vécu ici, dans ces relations humaines non violentes, ne peut-être complètement oublié. Philosophie Magazine n° 175. décembre 2023-janvier 2024.

associations

Echanges d'expériences, échanges de pratiques

Nouvelle rubrique : nous souhaiterions en effet nourrir de nouvelles pages dans cette rubrique «Echanges d'expériences, échanges de pratique»- dans les prochains numéros de l'Uframag, à partir de l'automne prochain : elles rendraient compte de ce que vous faites au sein de vos associations d'accueil des familles et que nous aimerions partager avec tous.

Participez et faites vivre cette nouvelle rubrique !

Afin que chacune, chacun puisse se nourrir, s'enrichir des expériences des autres.

Pour plus de précisions :

Contacts : asso@uframa.fr ou la rédaction au 06 26 12 60 95.

Merci !

Deux directions sont possibles :

- **A l'exemple ci-dessous de l'Eclaircie à Nantes qui présente son expérience réussie de recrutement** de nouveaux bénévoles, nous vous invitons, Framafad et associations, à contacter la rédaction de l'Uframag pour **présenter une action, une pratique qui vous tient à cœur quel qu'en soit le thème (convivialité, fête des Pères, co-Présidence, organiser notre AG annuelle, etc.).**

- **A l'exemple de l'association Aire de Poitiers-Vivonne (pages suivantes) qui, parmi toutes ses initiatives, pratique l'accompagnement des enfants aux parloirs**, nous souhaiterions présenter plusieurs expériences auxquelles vous participez de près ou de loin **sur le thème de « La parentalité en détention » (ateliers pour les jeunes ou futurs pères détenus, conseils aux mamans dans votre journal d'association, etc.).**

Association d'accueil des familles L'Eclaircie à Nantes, un recrutement efficace !

Tous les passages en italique ont été recueillis auprès de Françoise, bénévole à l'Eclaircie. Le reste constitue une synthèse de ses propos. Merci Françoise !.

L'accueil des familles, « L'Eclaircie » à Nantes a su attirer depuis plusieurs années des jeunes « Service Civique » (1). Le vieillissement des bénévoles, leur raréfaction, entraînaient la difficulté croissante d'assurer certaines permanences, notamment celles concernant l'accueil de nuit (2). Ces réalités constituaient, avant le covid, le premier motif de recherche d'un jeune « Service Civique » qui par son statut, pouvait assurer plusieurs permanences hebdomadaires.

Le recrutement de bénévoles n'était donc pas l'idée première de l'association. C'est après le Covid que Julie, nouveau SC Service Civique

(1) Service civique. Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans obligation de diplômes ou de formation, seuls comptent motivations et savoir-être.

C'est un engagement volontaire de 6 à 12 mois. Qui donne droit à rétribution (580 euros/mois), à un régime de protection sociale, etc.

Tous renseignements et demandes auprès de service-civique.gouv.fr

(2) Les permanences. Du mercredi midi au dimanche en fin d'après-midi. 3 permanences successives 14-19h, 19h-9h et 9h-14h. La « Maison » de l'Eclaircie propose 6 studios aux personnes venant rendre visite à un proche incarcéré ainsi qu'à des personnes détenues permissionnaires accompagnées d'un proche. Accueil pour une ou plusieurs nuits (maximum 10 nuits). Lors de la permanence de nuit, le bénévole dort dans un des petits studios.



s'est vue attribuer des objectifs précis par l'intermédiaire de son tuteur : mettre à jour le site internet de l'Eclaircie et recruter de nouveaux bénévoles.

Pour ce second objectif, diverses opérations furent réalisées, présentation de l'Eclaircie à la Faculté de Droit, un stand au Forum du Bénévolat de Nantes et une « Journée Portes Ouvertes » dans le quartier qui fût un succès.

... Une grande pancarte sur la façade de la « Maison », des

flyers distribués dans les boîtes à lettres du quartier (pavillons)... Les voisins sont venus, ont pu visiter la Maison où de grands panneaux d'affichage présentaient, expliquaient l'objet de l'association et son fonctionnement... des bénévoles étaient présents tout au long de la journée : « vous pouvez venir voir comment cela se passe, vous pouvez assister à 2 ou 3 permanences et voir si cela vous convient ! ». Les intéressé(e)s ont laissé leurs coordonnées, « on vous recontacte dans les 15 jours, maximum ! ».

Un protocole « Nouveaux accueillants » organisait la suite des opérations :

- Prise en charge des personnes intéressées par un(e) bénévole spécialisé(e) et compétent(e) dans ce rôle très particulier.
- Assister à 3 permanences en doublon, « quand vous le pouvez et pas forcément la totalité de la permanence ».
- Connaître les procédures de réservations et comment on répond à une demande d'hébergement d'un détenu en permission.
- Décider du moment où on se sent capable de mener une permanence seul(e).
- Pas d'exigences à propos d'une régularité minimum de permanences ou de faire des nuits.
- « Un maximum de souplesse pour s'adapter aux contraintes de chacun... » Certains habitants du quartier viennent « au pied levé », une heure ici, une heure là selon le besoin ».

Une dizaine de nouveaux bénévoles ont été recrutés, des jeunes en majorité, des personnes qui travaillent : si un tel ne fait que des nuits, tel/telle autre ne fait que des week-ends, etc. « Ces nouveaux ont rajeuni l'association et, d'une certaine façon, l'ont re-dynamisée... A la dernière réunion de planning, nous étions presque tous présents ! ».

NB. Pour les quatre jeunes « Service Civique » qui ont été

« Bonjour, je m'appelle Julie et je suis en service civique à l'Éclaircie depuis septembre.

Être en service civique au sein de L'Éclaircie m'a permis d'avoir une totale gérance de ses réseaux sociaux, de son site internet. Le but principal est de faire connaître l'Éclaircie et d'agrandir la famille de bénévoles. J'ai également un rapport aux familles et au monde carcéral assez riche. Je ne suis pas une bénévole sur le papier, cependant je me considère comme telle.

Pour évoquer mon intégration, je ne pouvais pas être mieux accueillie. Je suis la personne la plus souvent présente à l'association puisque les bénévoles permutent entre chaque permanence et cela me donne l'opportunité de vraiment connaître chacun d'entre eux.

J'ai choisi l'Éclaircie pour mon service civique car j'ai toujours aimé le milieu social. J'aime aider les autres. Après avoir obtenu ma licence de psychologie, je voulais découvrir une branche dans laquelle je me sens utile. A l'Éclaircie, j'ai l'opportunité d'être en contact avec les familles, de les écouter, de découvrir les conséquences que la détention d'un de leurs proches a sur leur vie de tous les jours.

Cette expérience a été si positive pour moi que j'ai choisi de devenir bénévole à part entière à l'Éclaircie après mon service civique.» Témoignage Facebook



Journées Portes Ouvertes de l'Éclaircie - 30 mars 2023

Photo du Facebook de l'Éclaircie : <https://www.facebook.com/Eclaircie44/>

recrutés, l'apport a été parfois inégal : si la personnalité, l'engagement, de chacun provoque enthousiasmes ou déceptions, la présence d'un adulte tuteur apparaît comme un facteur important de réussite.



A l'Éclaircie

Photo du Facebook de l'Éclaircie : <https://www.facebook.com/Eclaircie44/>

Site web : <https://eclaircie-nantes.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/Eclaircie44/>

Aire Poitiers Vivonne une association dynamique et audacieuse

Créée en 1984 pour accueillir les familles et proches des personnes détenues à la Maison d'Arrêt de Poitiers, l'Association AIRE (Accueil Information Rencontre Ecoute) a continué sa mission au Centre Pénitentiaire de Poitiers-Vivonne ouvert en octobre 2009.

Les bénévoles de l'association assurent des permanences à l'occasion des parloirs cinq jours par semaine, y compris les jours fériés. Ils accueillent, informent et soutiennent les familles et amis des personnes détenues autour d'une boisson ou d'un café. Cet accueil convivial suscite des échanges avec les bénévoles ou entre les familles. Les bénévoles sont régulièrement formés à l'accueil et à l'écoute et sont tenus à une obligation de confidentialité. L'information des familles occupe une part conséquente de leur temps de présence.

Pour les situations les plus complexes, qui nécessitent des démarches à caractère confidentiel, les bénévoles orientent les familles vers **la salariée chargée du service social** de l'association. Cette dernière participe également à des échanges plus collectifs dans la salle d'accueil. Elle reçoit des familles en entretien individuel afin de les informer et, si nécessaire, elle engage un accompagnement social en lien avec les différents partenaires concernés. Son rôle est indispensable pour accompagner les familles confrontées à la détention dès le début de l'incarcération au moment où elles sont le plus vulnérables (absence d'un des membres - souvent le père - perte de revenus, charges supplémentaires liées aux visites au parloir et aux subsides envoyés aux détenus)



Accueillir, c'est d'abord proposer une boisson chaude ou froide, ainsi que quelques gâteaux aux personnes qui franchissent la porte de l'Accueil Familles ; c'est l'occasion de créer du lien et de mettre en confiance.

La famille au cœur de notre action, c'est ce qui a incité l'Association, sous l'impulsion de l'équipe des béné-



voles et de la salariée de service social, à proposer différentes actions et activités.

Accompagner les enfants au parloir

Notre service d'accompagnements d'enfants est assuré par quatre bénévoles. Elles proposent d'accompagner les enfants au parloir pour rencontrer leur parent détenu lorsque la famille à l'extérieur ne souhaite pas ou n'est pas autorisée à les y emmener. Elles rencontrent avec l'assistante de service social les parents détenus qui souhaitent voir leur enfant au parloir. Pendant cet entretien, elles ont un rôle de soutien mais aussi d'écoute. Elles contextualisent le déroulement d'un parloir notamment (temps de rencontre, lieu, rôle de chacun...). C'est un repère pour les personnes détenues qui seront suivies par elles tout le long de l'accompagnement. Dans les parloirs, elles se positionnent en tant qu'accompagnantes mais elles peuvent participer aux échanges, aux temps de jeux en fonction du souhait du parent et de l'enfant. Elles sont garantes du bon déroulement du parloir et soutiennent l'enfant si besoin. A la fin du parloir, elles recueillent les impressions, les questions, les doutes, ou parfois les pleurs des enfants. Si besoin, elles s'entretiennent avec le parent ou l'accompagnateur qui attend l'enfant à la Maison d'Accueil des Familles.

Ateliers de loisirs créatifs de soutien à la parentalité

Trois bénévoles de notre association interviennent dans différents quartiers de détention dans le but de proposer des ateliers créatifs de soutien à la parentalité. Ces ateliers permettent aux parents incarcérés de confectionner pour leurs enfants des objets qui peuvent leur être remis au parloir ou par voie postale. Des discussions autour de la parentalité ont lieu. La création sert de support aux échanges.



Fête des pères et des mères en détention

Tous les ans, l'association organise à l'intérieur de l'établissement une fête des mères et des pères incarcérés.

Les enfants sont accompagnés par les bénévoles pour une après-midi récréative (spectacle, musique, goûter). Un moment est ensuite accordé aux enfants et à leur parent afin qu'ils puissent échanger et vivre un temps privilégié différent des visites au parloir.

Prises de photos durant certains parloirs

En décembre, l'association propose une prise de photos des familles dans un parloir décoré à cette intention. Un tirage est remis à la famille ainsi qu'à la personne détenue. Ce moment exceptionnel est très apprécié des familles et amis.

L'intervention au quartier arrivants

Chaque semaine l'association intervient tous les mardis matin au quartier arrivants afin de présenter ses missions aux nouvelles personnes incarcérées. Ces interventions collectives donnent lieu à des échanges sur le maintien des liens familiaux, le règlement concernant les parloirs, les dépôts de linge... C'est aussi l'occasion de proposer notre service d'accompagnement d'enfants au parloir. Les bénévoles interviennent en binôme et/ou en binôme avec l'assistante de service social.

Prêt de jeux individuels

Les enfants allant au parloir choisissent un jeu (placé dans un sachet transparent scellé) dans un catalogue. Ce système, mis en place en 2023 pour remplacer les caisses de jouets situées dans la salle d'attente des parloirs, rencontre également un vif succès.



Le Bulle d'AIRE

Petit journal qui a vu le jour en 2013, se veut ludique et informatif et paraît tous les 2 mois. Il veut être un lien entre le dedans et le dehors car il est distribué aux familles et affiché au C.P. En plus d'articles rédigés par l'équipe de rédaction, il permet l'expression des familles qui le souhaitent et des personnes détenues qui peuvent adresser à AIRE, poèmes ou dessins.



Membre du GDCP (Groupement Départemental Concertation Prison) l'Association participe en fin d'année, à la distribution de cadeaux offerts par les Associations membres de cette instance.

Les bonnes relations avec l'Administration Pénitentiaire et le partenaire privé GEPSA facilitent la réalisation de ces activités et la création de celles à venir peut-être.

Une équipe de bénévoles gère un hébergement mis à disposition des familles depuis 2015.

Pour en savoir plus : consulter le site internet : airepoitiersvivonne.fr ou téléphoner au 05 49 44 19 45

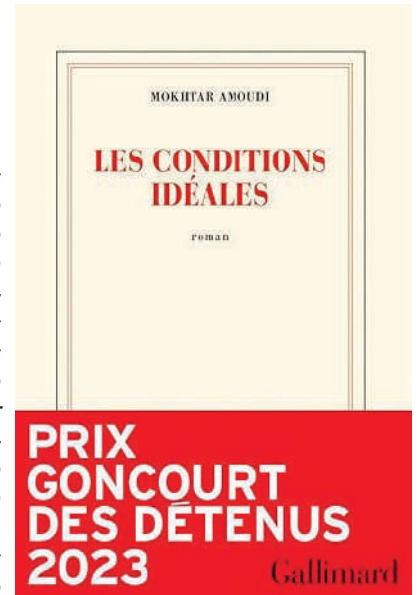
VU ET LU

Les conditions idéales

Premier roman de Mokhtar

Amoudi Éditions Gallimard 2023. 21 euros

« Il y a de tout dans ce premier roman de Mokhtar Amoudi : une écriture ciselée, un humour fin, une sincérité désarmante, des références subtiles et un espoir à portée de main... Mokhtar Amoudi nous emmène sur les pas de Skander, un garçon comme les autres, vers cet étrange pays frontalier de Paris, le Neuf-Trois (93)...



Skander n'a pas eu la vie facile. Trimballé de famille d'accueil en famille d'accueil, le jeune élève trouve refuge dans le dictionnaire... Mokhtar Amoudi nous fait vivre le parcours chaotique, à la lisière d'une violence systémique, d'un enfant qui n'aspire qu'à réussir ses études et qui se retrouve confronté à une société inégalitaire... » Radio-France

Graines de non-violence »

Article de Charles Parragin dans le dossier

« Y a-t-il des bons et des méchants ? » Philosophie Magazine n° 175. décembre 2023-janvier 2024



Un reportage très intéressant, complet et nuancé en CEF (Centre Éducatif Fermé), pour permettre à des jeunes adolescents, le temps d'une session de 4 mois et demi, de changer d'environnement social (loin du quartier), physique (loin de la ville) humain (loin de la violence subie et donnée).

Sports, formation, contacts avec l'entreprise, le travail, ateliers d'expression, etc. mais le plus important : vivre des relations humaines fiables, loyales, bienveillantes avec les adultes du Centre, à l'opposé de celles vécues jusqu'alors avec des adultes (leurs parents d'abord) violents, irresponsables, instables...

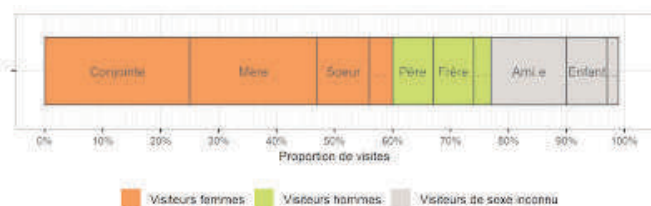
Quant à l'efficacité de ces sessions, les adultes d'encadrement ont des doutes : ces adolescents reviennent dans leur famille, dans leur quartier : « J'aimerais avoir la force de ne pas retourner en Normandie. Je sais que là-bas, de nouveau, ça tournera mal ». Reste une espérance : ce qui a été vécu ici dans ces relations humaines non violentes, ces « graines de non-violence » semées ne peuvent disparaître complètement. <https://www.philomag.com/articles/graines-de-non-violence>.

Visiter un proche : la place centrale des femmes dans le maintien des liens familiaux en détention !

Par Sofian El Atifi et Hadrien Le Mer.

Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques n°55
Extraits du résumé de l'étude :

« ... en tenant un rôle majeur dans le soutien aux détenus, les femmes visiteuses sont régulièrement confrontées au règlement carcéral (temps d'attente, fouille du linge apporté, risques de poursuites si des objets interdits sont transmis à la personne détenue et confisqués lors de la fouille, etc.) et au stigmate de la prison. Non seulement les femmes s'engagent davantage que les hommes dans les visites mais elles s'engagent autrement dans le travail de soutien, à la fois de manière plus systématique, plus professionnalisée et de façon plus socialisatrice pour la personne détenue : leurs visites sont plus rapides, plus régulières et elles laissent moins de périodes de vide dans l'incarcération du proche. ».



Graphique 1 - Part de chaque lien de parenté dans le nombre total des visites au parloir

Copie-écran du premier graphique du pdf en ligne http://www.justice.gouv.fr/art_pix/Cahiers_etudes_penitentiaires_et_criminologiques_n55.pdf

Sur la violence gratuite en France

Dr Maurice Berger.

Editions L'Artilleur. 2019

Extraits de la 4ème de couverture :

« Toutes les deux minutes, une plainte est déposée en France pour des violences gratuites, c'est à dire des agressions physiques sans raison apparente, pour un simple regard, un refus de cigarette...

Pédopsychiatre, psychanalyste, spécialiste des soins aux enfants et adolescents violents, le docteur Berger a voulu partager dans cet ouvrage le résultat de plusieurs années de pratique auprès de jeunes hyper-violents impliqués dans ces agressions.

Qui sont ces jeunes ? Quels sont leurs parcours de vie? Précarité et « ghettoïsation » sont-elles vraiment les causes principales de leurs comportements?

Qu'en est-il des violences conjugales et de l'organisation « clanique » dans leurs histoires familiales? Quel est l'impact du quartier et de de l'imprévisibilité de certaines réponses judiciaires ?



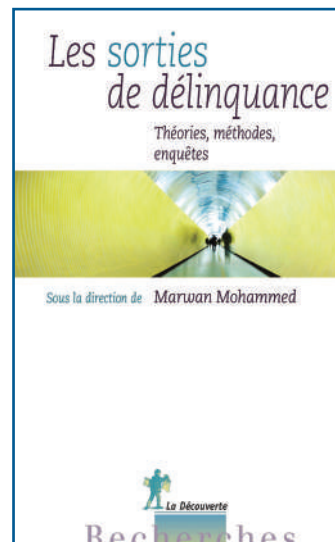
Les sorties de délinquance Théories, méthodes, enquêtes

sous la direction de Marwan Mohammed

Edition La découverte

Dans un contexte de durcissement pénal et d'accroissement de la population carcérale, la question du devenir à long terme des délinquants mérite un intérêt particulier. L'idée selon laquelle les expériences délinquantes sont transitoires semble aller de soi, sans que l'on sache vraiment quand, pourquoi et comment s'ordonne cette perte d'attraction des conduites transgressives. Jusqu'ici, les sciences sociales tout comme les praticiens, notamment dans le monde francophone, se sont focalisés sur les entrants et les persistants et ont ostensiblement ignoré les sortants de la délinquance. C'est pourtant un enjeu social et politique important qui mobilise, à des niveaux divers, des centaines de milliers de professionnels en France.

Il y avait donc un vide académique à combler, un champ de recherche à défricher et ce premier ouvrage en langue française pose un premier jalon dans cette direction. Il regroupe les éclairages d'auteurs reconnus qui abordent les sorties de délinquance à travers l'analyse des expériences individuelles, des dynamiques sociétales et de l'action publique en croisant différentes disciplines et en articulant théories, méthodologies et données empiriques. Cette édition numérique reprend, à l'identique, l'édition originale de 2012.



La revue UFRAMAG - achat au numéro – Hors Frais d'envoi

La revue UFRAMAG

•N° 30 - Mineurs incarcérés.....	... x 10 € = €
•N° 29 - Bénévolat : faire face aux récentes évolutions.....	... x 10 € = €
•N° 28 - Un an avant, un an après - la réinsertion en question.....	... x 10 € = €
•N° 27 - La prison au temps de la Covid.....	... x 8 € = €
•N° 26 - Sexe et prison.....	... x 8 € = €
•N° 25 - L'enfant face à la prison x 8 € = €
•N° 24 - Malade psychique en prison - Et la famille ? x 8 € = €
•N° 23 - Radicalisation en prison - Quelles incidences pour les familles ?.....	numéro épuisé
•N° 22 - Séparations et retrouvailles pendant et après l'incarcération.....	... x 8 € = €
•N° 21 - Les adolescents confrontés à l'incarcération d'un de leurs parents.....	... x 8 € = €
•N° 20 - Le temps suspendu des familles et des proches.....	... x 8 € = €
•N° 19 - Entre enfants maltraités et parents maltraitants.....	... x 8 € = €
•N° 18 - Le couple à l'épreuve de la prison.....	... x 8 € = €
•N° 17 - Les non-dits aux enfants.....	... x 8 € = €
•N° 16 - Mineurs en prison... Et les parents ?.....	... x 8 € = €
•N° 15 - La famille à l'épreuve du bracelet électronique.....	... x 8 € = €
•N° 14 - Parentalité - Entre dedans et dehors.....	numéro épuisé
•N° 13 - Suicide en prison - Et la famille ?.....	... x 8 € = €
•N° 12 - Avoir son père en prison.....	... x 8 € = €
•N° 11 - Le maintien des liens, Pour qui ? Pour quoi ?.....	... x 8 € = €
•N° 10 - Le temps du parloir.....	... x 8 € = €
•N° 9 - Mères en prison – et les enfants ?.....	... x 8 € = €
•N° 8 - Après la prison, quelle vie de famille ?.....	... x 8 € = €
•N° 7 - Les risques de maltraitance institutionnelles - Attention enfants !.....	... x 8 € = €
•N° 6 - Les gens du voyage, leur culture, leurs modes de vie.....	... x 8 € = €
•N° 5 - La famille au risque du délit.....	... x 8 € = €
•N° 4 - Le lien à l'épreuve de la prison x 8 € = €

LES ACTES DES RENCONTRES NATIONALES :

•VII ^e Rencontre Nationale – <u>Diversité des expériences vécues par les proches pendant la détention</u> x 20 € (frais d'envoi non compris) = €
•VI ^e Rencontre Nationale : « <u>Parents en prison... Et les enfants dans tout ça ?</u> ».....	... x 16 € (frais d'envoi non compris) = €
•Ve Rencontre Nationale : « <u>Les liens à l'épreuve de la prison</u> ».....	... x 16 € (frais d'envoi non compris) = €
•IV ^e me Rencontre Nationale - <u>Familles de détenus, familles condamnées ? Réalités en France et en Europe</u> x 16 € (frais d'envoi non compris) = €

LES CARNETS DE BORD DE LA FAMILLE ET LES LIVRETS DE L'ENFANT :

Les carnets de bord de la famille - Frais d'envoi non compris

•Vous avez un proche incarcéré en maison d'arrêt.....	... x 2 € = €
•Vous avez un proche incarcéré en Centre de détention ou en maison centrale.....	... x 2 € = €

Les livrets de l'enfant - Frais d'envoi non compris

• <u>Tim et le mystère de la patte bleue</u> pour les enfants de 3 à 7 ans ayant un parent incarcéré / En français.....	... x 1 € = €
/ En anglais, allemand, espagnol, italien.....	... x 1 € = €
• <u>Avoir un parent en prison</u> pour les enfants de 7 à 11 ans ayant un parent incarcéré.....	... x 1 € = €
• <u>Tim et le bracelet mystérieux</u> pour les enfants ayant un parent en PSE après une incarcération.....	... x 1 € = €
• <u>Nina et le bracelet de Papa</u> pour les enfants ayant un parent en PSE sans incarcération préalable.....	... x 1 € = €

Les films - Frais d'envoi non compris

• <u>Tim et le mystère de la patte bleue</u>gratuit
----------------------------------------------------	------------

TOTAL HORS FRAIS D'ENVOI = €

Nom :	UFRAMA
Prénom :	16 av. Victor Hugo
Profession :	92220 BAGNEUX
Organisme :	Tél : 09 71 42 14 83 / 06 71 04 89 40
Adresse :	e-mail : asso@uframa.fr
Téléphone :	Internet : http://www.uframa.org
Courriel :	

Le nouveau livret Uframa « Fratries de mineurs incarcérés »

Un nouveau livret destiné aux enfants ayant une grande sœur ou un grand frère incarcéré, sera très bientôt disponible*. Sous la forme d'une BD, ce livret vise à établir une communication juste, au sein des familles :

- Permettre aux petits frères et petites sœurs de savoir ce qui se passe pour ce grand frère et/ou cette grande sœur qui a « déserté » la maison : C'est comment la prison? Il va à l'école? Que fait notre soeur pendant la journée? On pourra aller le voir? On peut lui téléphoner?
- Permettre aux parents de sentir, au travers de cet outil qu'ils ne sont pas seuls à se trouver dans cette situation : les aider à dépasser la sidération, le sentiment de culpabilité, les aider à trouver les mots évoquant cette incarcération entre eux, entre adultes puis avec le reste de la fratrie.
- Offrir aux professionnels un outil qu'ils pourront mettre à disposition des parents : reconnaître tout à la fois l'intérêt d'informer leurs enfants, de répondre en vérité à leurs questions mais aussi la difficulté de le faire...

*Sortie lors du premier semestre 2024